

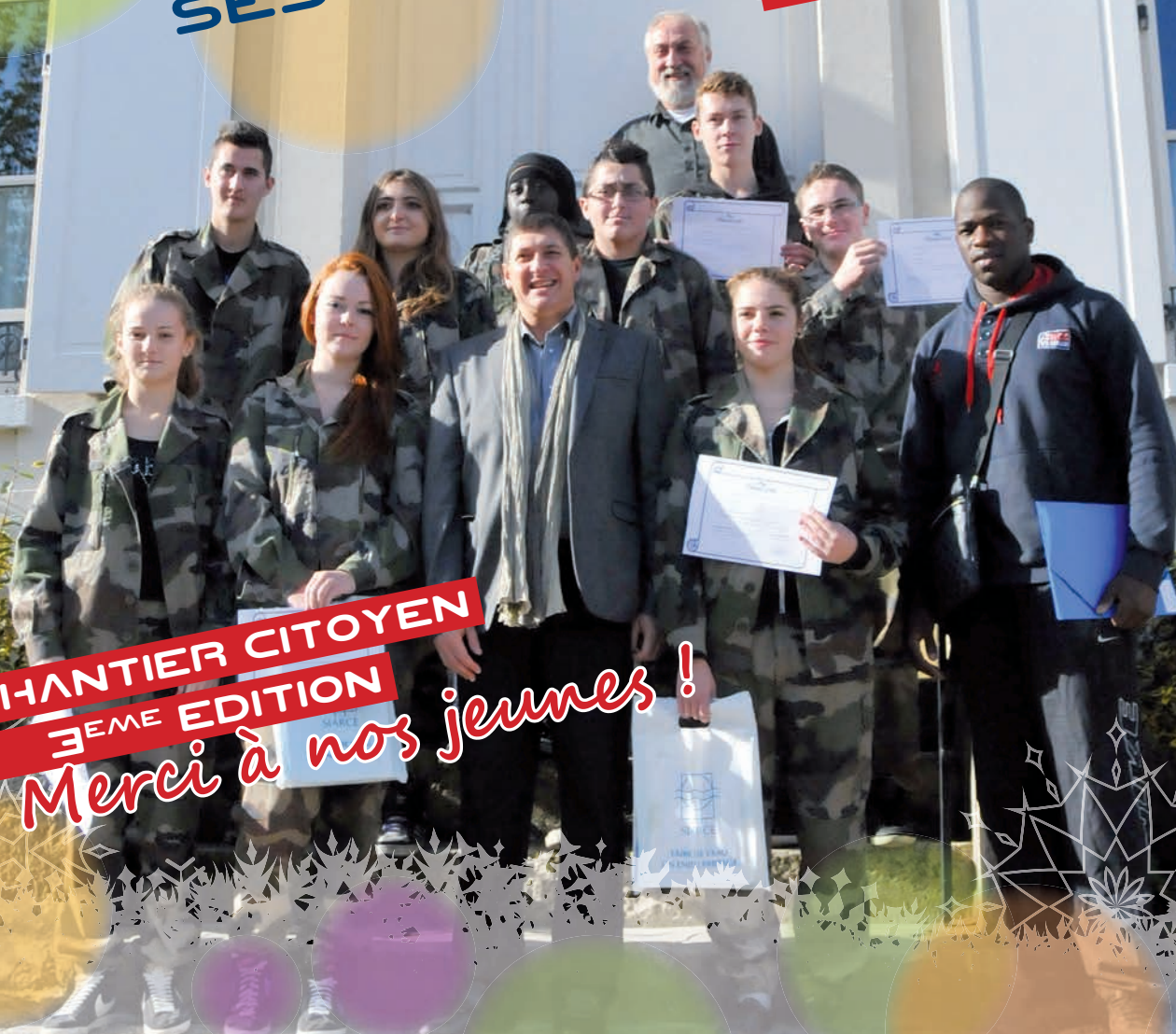
Moigny-sur-École

VILLAGE RURAL DE L'ESSONNE

et du Parc naturel régional du Gâtinais français



LE CONSEIL MUNICIPAL
VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VOEUX
2015



CHANTIER CITOYEN
3^{EME} EDITION

Merci à nos jeunes!



123webimmo.com

L'agence moins chère que les agences !®

Estimation offerte

Toute la sécurité et les services d'une agence pour :



Voir le tarif sur notre site*

06 84 09 27 09 / 01 64 29 15 96

Secteur de Milly-la-Forêt et sa région
1 rue des Perdrix à Moigny-sur-Ecole
milly@123webimmo.com

www.123webimmo.com

EURO PIERRES

Pierres naturelles de dallage
Galets - Graviers - Roches ornementales

91490 Moigny-sur-Ecole

www.euro-pierres.fr

info@euro-pierres.fr

STATION DE
MONTAGE
DE PNEU

TIPHAIN.BIKE
VENTE ET REPARATION

CYCLO, SCOOTER
MOTO, QUAD,
HARLEY

DU MARDI AU SAMEDI 9H - 18H
1 BIS GRANDE RUE - 91490 MOIGNY

TIPHAIN.BIKE@FREE.FR

MAG : 0160790584

PORT: 0651476576



Travaux Publics de Soisy

Pour vos travaux
de collectivités
et particuliers de :

Terrassements, Voiries,
Assainissements,
Location de matériel

35, rue de la Ferté-Alais - 91 840 SOISY-SUR-ÉCOLE

Tél : 01.64.98.03.83

<http://www.travaux-publics-soisy-tps-91.fr>



**Nettoyage
Industriel**

pour particuliers
et entreprises

Entreprise de nettoyage

zontanettoyage@orange.fr

Tél. 01 64 98 01 36 - Mobile 06 11 20 30 38

12 rue de la Croix Blanche - 91490 Moigny-sur-Ecole

MENUISERIE
Frédéric Houdin

Tél. 01 64 98 08 16

Fax : 01 64 98 40 44

1 rue Adonis Rousseau
91490 Moigny-sur-Ecole

Notre volonté : Améliorer la qualité de vie des Moignacois

La Cour des comptes a publié le 14 octobre 2014 son rapport thématique sur les finances publiques locales. Celui-ci pointe une fois de plus du doigt la supposée mauvaise gestion des communes de France et de leurs élus, notamment au regard de l'augmentation des effectifs des agents territoriaux.

A Moigny, en 20 ans, cet effectif n'a augmenté que d'un seul agent avec la création de la médiathèque municipale, malgré l'arrivée de près de 300 nouveaux habitants et le passage aux 35 heures, sur la même période. Il aura suffi de travailler différemment et davantage responsabiliser les équipes du personnel et les élus.

Aussi, je tiens à réagir avec force et vigueur contre cette désinformation basée sur des accusations aussi injustes qu'infondées.

En effet...

...il est insupportable d'accuser sans cesse les élus et leur gestion communale alors même que l'Etat porte l'entière responsabilité d'avoir présenté des budgets en déséquilibre financés par l'emprunt depuis plus de 40 ans.

... Il est insupportable d'accuser sans cesse les élus et leur gestion communale alors même que l'Etat impose aux communes un strict équilibre de leurs comptes.

... Il est insupportable d'accuser sans cesse les élus et leur gestion communale alors même que l'Etat augmente jour après jour le transfert de charges sur le budget de ces mêmes communes, et ce, sans contrepartie financière à la hauteur des dépenses réelles.

La désastreuse réforme des rythmes scolaires en est un exemple patent : elle nous a obligés à fermer nos centres de loisirs les mercredis matins et à précariser l'emploi des animateurs.

Il en a été de même pour la tout aussi désastreuse réforme par l'abandon pur et simple de l'instruction des actes d'urbanisme, instruction jusqu'à présent assurée par les Services de l'Etat, mais qui, au 1^{er} juillet 2015, nous sera transférée, imposant une nouvelle charge pour nos collectivités.

... Il est insupportable d'accuser sans cesse les élus et leur gestion communale alors même que l'Etat continue à étrangler les communes en appliquant une baisse sans précédent de 20% des dotations et qui va passer à 30% d'ici fin 2017.

C'est une des raisons pour réussir notre recensement INSEE de la population, lancé à partir du 15 janvier. En effet, grâce aux données collectées lors de l'enquête, les petits et grands projets qui vous concernent pourront être pensés et réalisés selon une estimation exacte de la population et faire l'objet d'une dotation adaptée au nombre réel d'habitants.

Conscients de notre devoir face à une situation économique et sociale particulièrement dégradée, et avec l'ensemble du Conseil municipal, nous rappelons que nous sommes résolument attachés à la relation de proximité qui nous lie à nos concitoyens.

Vos élus sont les plus à même pour évaluer les besoins et exercer en lien avec la population. Ils restent donc les mieux placés pour gérer le budget communal dans un strict souci de l'équilibre budgétaire sans qu'une Institution, aussi respectable soit-elle, s'élève en censeur alors même que celle-ci n'a pas su ou pu remplir ce rôle jusqu'à présent auprès de l'Etat.

A Moigny, notre gestion est saine, mais chaque jour des arbitrages sont nécessaires pour assumer nos choix dans la conduite des dossiers. Une chose est certaine, nous ne pourrions plus faire aujourd'hui ce qui a été réalisé toutes ces dernières années, et qui n'a pourtant été motivé que par souci d'améliorer la qualité de vie des Moignacois. Est-il alors juste, et justifié, de parler de mauvaise gestion ?

 *Très bonne année 2015*

Votre Maire, Pascal SIMONNOT
Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées



S O M M A I R E

3	Editorial
4	Grands événements
6	Brèves du Conseil
7	Urbanisme
9	Actualités
10	Grands travaux
15	Environnement
22	Vie culturelle
28	Du côté des écoles
31	CCAS
33	Vie associative
37	Vie intercommunale
39	Zoom
42	Vie civique
46	Vie locale
50	Carnet de famille et calendrier

Mairie de Moigny-sur-École : Tél. 01 64 98 40 14

Responsable de la publication : Pascal Simonnot

Bulletin réalisé par :

Commission Information-Communication : Delphine Badlou

Création : jva-graphicréa, www.jva-graphicrea.com

Impression : Imprimerie Planète Impression

Crédits photos : K.Belkacem, J.C. Dezert, P. Gantier,

jva-graphicréa, Q. Keyhap, J.P. Petit, Le Républicain,

R. Rouger, F. Tavet.

www.moigny-sur-ecole.com

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2015

Imprimé en France



« Sur la petite place, au lever de l'aurore,
Le marché rit joyeux, bruyant, multicolore,
Pêle-mêle étalant sur ses tréteaux boiteux
Ses fromages, ses fruits, son miel,
ses paniers d'œufs... »

Dimanche 7 septembre

Marché Rural en Gâtinais 22^{ème} édition



Des produits savoureux



Un public fidèle



Une ambiance de fête

C'est sous un ciel d'azur et un soleil radieux (enfin !) que s'est déroulée la 22^{ème} édition de notre célèbre Marché Rural. Est-il besoin en effet, après tant d'années de beau succès, d'en souligner la notoriété ? En déambulant le long de notre Grand-rue, on ne peut que remarquer ses atouts et son attrait : la qualité des étals des producteurs régionaux venus en voisins ou de plus loin, la diversité des artistes et artisans, la bonne humeur des organisateurs, le sympathique apéritif offert aux badauds et exposants après les traditionnels discours de bienvenue par les élus locaux, les joyeuses démonstrations des différentes associations culturelles ou sportives présentes sur notre commune.

Des rencontres européennes...



Sans oublier, bien sûr, cette belle foule de visiteurs toujours aussi nombreuse et fidèle. Nous tenons à remercier cette année l'équipe du comité de jumelage entre le Canton de Milly-la-Forêt et la ville de Morsbach pour leur première participation. En effet, une délégation de nos amis allemands était présente pour nous faire découvrir une partie de leurs produits d'outre-Rhin, *danke schön* à eux ! Le dernier *Merci* va bien évidemment à l'ensemble des bénévoles du Foyer Rural de Moigny car sans eux, sans leur ténacité et leur courage, ce marché n'aurait pu perdurer depuis tant d'années. Bravo !

... ou de terroirs



Des musiciens, des sportifs...



et des animations rythmées



* Extrait du poème « Le marché » d'Albert SAMAIN, né en 1858 à Lille et décédé en 1900 à Magny-les-Hameaux commune de Seine-et-Oise.

Adieu au Bar à Thym

Samedi 13 décembre, à la nuit tombée, le « Bar à Thym » est fin prêt pour accueillir ses invités à l'une de ses dernières soirées. Brigitte et Michel Coulon, prenant une retraite bien méritée, ont tenu, ce soir-là, à fêter ce nouveau départ tout en profitant de l'occasion pour présenter leur successeur à leurs invités. C'est ainsi qu'élus, bénévoles du foyer rural, clients fidèles ou simples voisins ... se sont rendus avec joie à cet événement marquant de la vie de notre village. Sept ans de don de soi, de longues journées de labeur mais toujours avec un chaleureux accueil. Le pari était ardu, faire battre le cœur de Moigny au sein de ce sympathique commerce, mais rassurons-les : le challenge a été largement remporté. Au milieu du bruit des conversations et des verres qui s'entrechoquent joyeusement, Brigitte a tenu à faire partager une liste de mots qui résonnent dans sa tête à la pensée de cette dernière décennie : « ... Le pari,

din purée du vendredi, 7 ans, une tranche de vie, un rêve réalisé, le soulagement et la peur de l'après... et tout ça, ce n'est pas du Bar à Thym ! »

Au revoir Brigitte, l'absence de ton visage toujours souriant laissera un grand vide. Au revoir Michel, ton regard malicieux et ta jolie moustache relevée vont également terriblement nous manquer ... Bonne route à vous deux !...



Bonjour au Petit Moigny !

Les nouveaux gérants, désireux de s'inscrire dans le paysage communal, rebaptisent ce commerce « Le Petit Moigny ». La nouvelle gérance désire mettre un accent particulier sur l'épicerie en ouvrant 7/7 jours et en proposant un large choix permanent de produits, de nouvelles gammes ainsi que de nouveaux services, tels que la livraison à domicile sur la commune, le relais colis ou encore, côté dépôt de pain, une offre élargie...

Bien entendu, pour la restauration, les délicieuses pizzas sont toujours soit à dé-

Le mot de Dominique nouveau gérant-associé :

Je suis heureux d'inscrire cette nouvelle étape de ma vie professionnelle dans un environnement aussi agréable que celui de Moigny, mais aussi personnelle en venant habiter sur place... le contact avec la clientèle me manquait. J'ai derrière moi 20 ans de commerce de détail.

Mon souhait est d'offrir aux Moignacois un lieu avec des services au juste prix, où toutes les générations se sentiront bien.

Le mot de Marylène associée :

J'utiliserai mon expérience d'acheteuse pour assurer au commerce une sélection de produits de qualité mais toujours à un très bon prix.

Dans un premier temps, Marylène, habitante de Moigny depuis 15 ans, sera présente au commerce le week-end.

Liste des services

Ouverture 7/7 de 8h à 21h - restauration jusqu'à 22h.
Livraison à domicile pour l'épicerie sur la commune
Rôtisserie le week-end (Poulet fermier)
Relais colis - Tabac - Presse - Dépôt de pains - Soirées à thèmes / Repas et dîner concert



une valse à 3 et à 4 temps, un tourbillon, la peur au ventre à l'arrivée des premiers clients, les ballons de rouges trop grands, trop remplis, puis les trop petits avec leurs faux cols, l'odeur du feu de bois, le lieu qui s'anime au son du saxo, de la guitare, de la voix ... les brèves de comptoir, les rires, le son du rouleau, du pétrin, le cloc d'un glaçon, le ding de la clochette d'entrée, la salle qui s'anime, le silence des bouches pleines, le brouhaha du 3^{ème} verre, le bou-

guster sur place, soit à emporter et une nouvelle carte de plats a été élaborée.

L'équipe du «Petit Moigny», dans le cadre d'une collaboration étroite avec la municipalité et les associations, souhaite s'investir dans les manifestations locales et créer ses propres événements sur site. Nous vous encourageons donc à venir découvrir ou redécouvrir notre commerce, sa nouvelle décoration, ses différents services et son équipe.

Les Conseils municipaux



L'intégralité des compte-rendus des conseils municipaux est disponible en mairie, sur les panneaux d'affichage ou sur le site : www.moigny-sur-ecole.com

Adoption en date du 28 octobre 2014

- N° 01** - Budget communal 2014 : décision modificative
- N° 02** - Mise à jour du tableau des emplois communaux
- N° 03** - Travaux de voirie rues du Bordeaux, des Rochettes, Saint-Denis, de la Bohémesse et de Tartibois : demande de subvention 2015 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France
- N° 04** - Travaux de voirie et création d'éclairage public rue du Bordeaux : demande de subvention 2015 auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais français
- N° 05** - Validation du candidat retenu pour la mission d'études de prescription du Plan d'Occupation du Sol en Plan Local d'Urbanisme
- N° 06** - Transfert du bail de location mixte (appartement et commerce) à un nouveau gérant
- N° 07** - Regroupement du foncier : attribution de l'aide du Conseil Général de l'Essonne
- N° 08** - Déclassement partiel de parcelles du domaine public
- N° 09** - Modification du périmètre du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau)
- N° 10** - Adoption du rapport d'activités 2013 du SIARCE

- N° 11** - Adoption des rapports d'activités 2013 du SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) et du SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères)
- N° 12** - Avis sur les rapports 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (SIEVE) et de l'assainissement collectif (SIADACOMVI)
- N° 13** - Rapport d'activités 2013 de la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité des cantons de la Ferté-Alais et limitrophes (S.I.C.A.E)
- N° 14** - Recensement de la population 2015 : désignation d'un coordonnateur suppléant de l'enquête de recensement
- N° 15** - Autorisation de versement de l'indemnité du Receveur municipal
- N° 16** - Adoption de la modification des statuts du SIEGIF (Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile de France)
- N° 17** - Désengagement de la commune du groupement de commandes du Centre Interdépartemental de Gestion pour la dématérialisation des procédures
- N° 18** - Motion : avis négatif sur le projet d'implantation du parc éolien sur la commune de Mondeville et tout le territoire de la Communauté de Communes des 2 Vallées

Adoption en date du 28 novembre 2014

- N° 01** - Motion : avis sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale
- N° 02** - Motion : avis sur le projet de l'Etat de prélever 175 M€ par an sur le budget des agences de l'eau
- N° 03** - Affaires scolaires : reconduction de l'initiation à la musique et à l'expression corporelle à l'école maternelle année 2014/2015



Aujourd'hui, le POS... demain, le PLU

Plan d'Occupation des Sols... Plan Local d'Urbanisme

Toute commune n'ayant pas engagé la révision de son POS (Plan d'Occupation des Sols), avant le 31 décembre 2015, sera dans l'obligation d'appliquer le RNU (Règlement National d'Urbanisme). Aussi, par délibération du 5 juin 2014, le conseil municipal a prescrit la révision de son POS et lance l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Après consultation, le bureau d'étude VILLE OUVERTE a été retenu pour accompagner techniquement la municipalité tout au long de sa démarche.

Pourquoi le PLU ?...

Le PLU a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) en décembre 2000. Ensuite, de nouveaux objectifs environnementaux majeurs lui ont été assignés à travers la Loi dite Grenelle II, adoptée en juillet 2010.

Plus ambitieux que le POS, le PLU est un document opérationnel et stratégique, véritable boîte à outils permettant la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de développement durable pour les dix à quinze prochaines années.

De quoi le PLU sera-t-il constitué ?...

▲ **D'un Rapport de Présentation** qui expose le diagnostic et les perspectives d'avenir sur lesquelles les élus se basent pour élaborer le P.L.U.

▲ **D'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (P.A.D.D.) qui synthétise les orientations

générales de la politique d'urbanisme et d'aménagement, les intentions de la commune pour les années à venir et ses perspectives d'évolution.

▲ **D'Orientations d'Aménagement et de Programmation** qui complètent le P.A.D.D. sur certains secteurs pour préciser les intentions d'aménagement ou de réaménagement.

▲ **D'un Règlement et d'un Plan de Zonage** qui fixent les conditions de réalisation des constructions dans chaque zone et sur chaque parcelle.

▲ **D'Annexes** qui rassemblent les autres informations nécessaires aux pétitionnaires et aux constructeurs.

Pourquoi notre commune révisé-t-elle le document d'urbanisme ?...

Pour répondre à plusieurs objectifs, il s'agit tout à la fois :

▲ D'adapter le document d'urbanisme aux évolutions législatives - notamment

les lois Grenelle et la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) - et à l'entrée en vigueur de documents de planification urbaine d'échelle intercommunale, tels que le Schéma Directeur de la Région Île-de-France et la Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

▲ De mettre à jour le document d'urbanisme : le P.O.S. de Moigny-sur-Ecole a été initialement approuvé en 1986, avant d'être modifié à plusieurs reprises, la dernière fois en 2004. Il s'agit de doter la commune d'un document d'urbanisme de référence, intégrant les évolutions récentes du territoire, par exemple en prenant en compte l'Agenda 21.

▲ De définir le devenir et les besoins du territoire pour les dix à quinze prochaines années, en fonction des objectifs démographiques et économiques qui seront fixés : c'est-à-dire de se donner les moyens d'assurer une évolution vertueuse du territoire, permettant à la fois son développement et la mise en valeur de ses qualités (environnementales, paysagères, urbaines, architecturales...).

Il s'agit notamment de réfléchir à la préservation des espaces agricoles et naturels, à la revitalisation du centre bourg, à la préservation de l'habitat traditionnel ancien, à l'intégration harmonieuse du bâti contemporain...

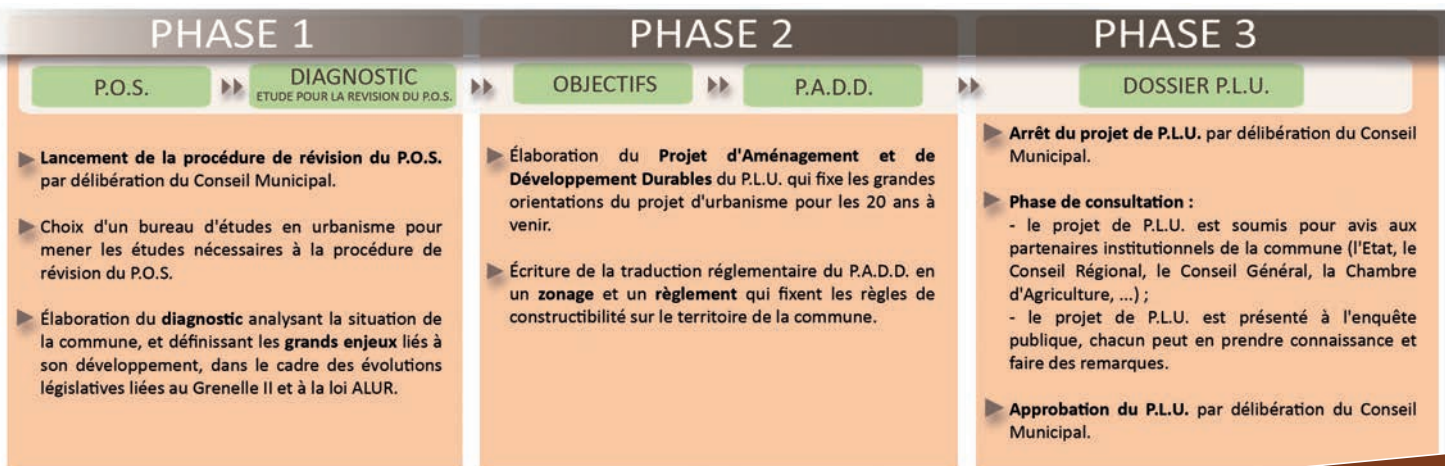
S.A.R.L. RODRIGUES



**MAÇONNERIE GENERALE
RENOVATION - TAILLE DES PIERRES
COUVERTURE - ZINGUERIE
CHARPENTE - CARRELAGE**

45, rue de Cochet - 91490 MOIGNY-sur-ECOLE
Tél : 01 64 98 48 63

Comment se déroulera la procédure ?... en trois étapes :



La procédure de révision, qui vient de débuter, devrait durer un peu moins de deux ans, pour s'achever par l'approbation du nouveau document d'urbanisme en septembre 2016. **Tout au long de la procédure, des moments de concertation** sont prévus : réunions publiques, réalisation d'une exposition publique, nouveaux articles dans le bulletin municipal...

Dès à présent, chacun peut donner son avis, soit à l'adresse courriel : mairie-moigny-sur-ecole@wanadoo.fr, soit dans la boîte à idées se trouvant au bureau du service Urbanisme en Mairie. **Monsieur Bernard Lachenait**, chargé de la commission «urbanisme», peut également recevoir les personnes qui le désirent sur rendez-vous (tél. : 01.64.98.40.14).

En conclusion : le futur PLU sera le document de référence destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le POS actuel. Il définira les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Cette nouvelle réglementation de l'urbanisme est une démarche qui demande beaucoup de temps, elle permettra également d'intégrer de nombreux axes étudiés dans le cadre de notre Agenda 21.

Comment aider les particuliers dans leur projet d'habitat ?

Conseiller gratuitement les particuliers : voici une mission du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne.

Les architectes conseillers sont des architectes expérimentés. Ils répondent aux particuliers, habitants de l'Essonne, lors d'un rendez-vous au CAUE 91 à Evry ; leur démarche est de suggérer et de faire évoluer le projet, ils orientent les demandeurs en répondant à toutes les questions qu'ils se posent ; ils interviennent de manière gratuite pour toute élaboration de projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation de maison dans toutes les dimensions (économiques, réglementaires, écologiques, architecturales).

Contactez le secrétariat du CAUE 91 par téléphone au : 01 60 79 35 44 ou par mail : caue91@caue91.asso.fr



Visite de notre village par une délégation du CAUE.

Dimanche 11 janvier... 11 h du matin...

Nous étions tous

CHARLIE

La France vient de connaître les pires journées de son histoire moderne, payant un lourd tribut aux délires meurtriers de terroristes fanatiques. 17 victimes en 3 jours, des scènes de guerre, une opinion publique traumatisée. Plusieurs millions de personnes ont défilé dans tout le pays avec pour seul slogan « je suis Charlie », marquant ainsi leur soutien aux 12 victimes du journal satirique visé par le premier attentat sans oublier les autres victimes de la prise d'otages de la Porte de Vincennes à Paris et de la fusillade de Montrouge.

Notre commune, souhaitant marquer sa solidarité, a donc invité les habitants qui le souhaitent à se rendre au rassemblement organisé à Milly-la-Forêt le dimanche 11 janvier à 11 heures. C'est ainsi que bon

nombre de Moignacois, simples citoyens ou élus, se sont joints aux centaines de personnes pressées sous la Halle pour rendre hommage aux victimes de cette vague d'attentats qui a endeuillé la France. Des hommes, des femmes, des enfants... des citoyens qui tenaient à s'unir dans la dignité afin de défendre fermement une des valeurs fondamentales de notre république : la Liberté dans ce qu'elle a de plus noble. M. François Orcel, maire de Milly mais avant tout citoyen de France, avec des mots simples, a pris la parole pour rappeler succinctement les principes de notre démocratie, rappelé également, si tant est qu'il faille le faire, « Parlez-vous... dites-vous simplement bonjour... ». La triste énumération des personnes disparues a été suivie d'une minute de silence empreinte d'émotion, puis l'hymne national a été entonné à l'unisson donnant à ce moment d'unité citoyenne toute la solennité qu'il méritait.



CIRCULER À MOIGNY EN TOUTE SÉCURITÉ



Depuis décembre, la vitesse est limitée à 30 km/h



La réorganisation de la circulation à Moigny se poursuit autour d'une réduction considérable de la vitesse généralisée dans le village. Une réponse audacieuse pour de multiples bénéfices : harmoniser la circulation, sécuriser les usagers, particulièrement nos enfants, améliorer le cadre

de vie, protéger l'environnement et promouvoir un meilleur partage de la rue entre véhicules, piétons, cyclistes et transports en commun, tout en favorisant le covoiturage à partir du parking du cimetière de Moigny.

Le Code de la route a évolué et a introduit le principe de prudence. Il précise que le conducteur "doit à tout moment adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation et notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables" (art. R412-6 du Code de la route).

Moigny zone 30, village partagé



La limitation de la vitesse permet une circulation plus fluide et mieux partagée entre les automobilistes, les deux roues et les piétons. Cela vaut notamment pour les cyclistes qui, à terme, seront autorisés à se déplacer dans les deux sens dans la plupart des rues à sens unique. Automobiliste, cycliste, piéton, la commune à 30 km/h encourage chacun à s'adapter aux conditions de circulation des uns et des autres.

Pour inciter les automobilistes à ralentir, cette nouvelle mesure s'accompagne de nombreux aménagements réalisés ces dernières années et d'une signalisation qui indiquera clairement ces limitations.

Moigny zone 30, village durable



La réduction de la vitesse et la limitation de l'usage de l'automobile en incitant à circuler à vélo sont autant de moyens pour contribuer à réduire la consommation d'énergie, les nuisances sonores et la pollution. En adoptant la généralisation de la vitesse à 30km/h, la municipalité

confirme son engagement en faveur de la protection de l'environnement.

Nouveauté : Moigny zone de rencontre



La grande innovation, c'est la limitation de vitesse autour des écoles à 20km/h sur l'ensemble des rues qu'empruntent les élèves : rue des Ecoliers, de Verdun, ainsi que des tronçons de la Grand-rue et Adonis Rousseau. A travers

cette opération appelée « zone de rencontre », c'est une nouvelle vision du village qui a été souhaitée. Il ne s'agit pas de bannir les voitures du centre-bourg, mais plutôt de donner envie à ceux qui en ont la possibilité de privilégier des modes de déplacement alternatifs plus respectueux de l'environnement, comme le vélo.

Un projet de **Pédibus** (ramassage scolaire à pied) est également à l'étude, organisé par les parents d'élèves d'une même école et en lien avec les enseignants. Son principe est simple : chaque matin, des parents, à tour de rôle, accompagnent un groupe d'enfants vers leur école selon un itinéraire rapide et sécurisé qui comporte plusieurs arrêts. Les parents d'élèves intéressés sont invités à contacter Madame Benoit, directrice de l'école élémentaire, pour savoir si un itinéraire **Pédibus** peut être ouvert près de chez eux.

Moigny et le covoiturage



Devenu une solution de transport incontournable, le covoiturage séduit de plus en plus de personnes (environ 3 millions de personnes en France). Que ce soit pour réduire son budget auto, faire de nouvelles connaissances ou tout

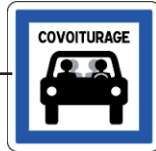
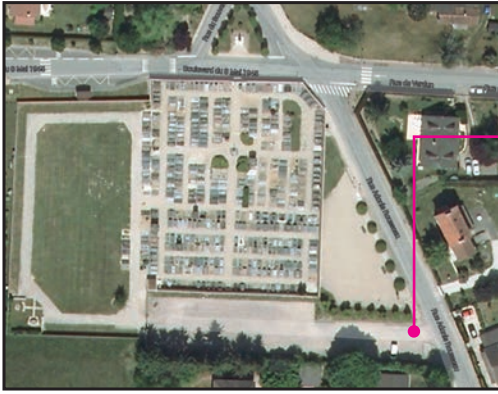
simplement par respect de l'environnement : on partage bien plus qu'un trajet !

Moigny a souhaité mettre en place une aire de covoiturage :

La municipalité et le conseil général se sont engagés dans une convention fixant pour site le parking du cimetière dont la signalétique vient d'être mise en place. Le Département met également au service des personnes intéressées un site internet de mise en relation des covoitureurs (<http://covoiturage.essonne.fr/>).

Le saviez-vous ?

En France, le transport est le deuxième plus important poste budgétaire après le logement. Grâce au covoiturage, les conducteurs économisent un tiers de leurs dépenses de carburant pour chaque passager qui voyage avec eux. (Source INSEE)



Comment ça marche ?

Pour *covoiturer* c'est simple et gratuit, il suffit de créer votre profil. Vous pouvez alors déposer ou consulter des annonces sur le site du conseil général. Vous êtes mis en relation avec des conducteurs et passagers effectuant le même trajet que vous. Il ne vous reste plus qu'à prendre contact par téléphone ou mail et à réaliser votre trajet dans une ambiance conviviale !

Plus de sécurité, moins de bruit, moins de pollution, un partage de l'espace public plus équilibré : Moigny sera à terme un village apaisé face à l'augmentation constante du trafic.

Toutes ces initiatives sont issues de réflexions et d'échanges au sein de la commission élargie de l'Agenda 21 communal.

CIRCULATION

la rue du 19 Mars 1962 en sens unique

Pour des raisons de sécurité, et ce, depuis lundi 22 décembre 2014, la rue du 19 Mars 1962 est mise définitivement en sens unique. La circulation se fera désormais dans le sens de la rue Malabry (en venant des terrains de sport) vers la rue Adonis Rousseau.

Ce changement de circulation, en totale concertation avec l'ensemble des riverains, permettra de réduire le nombre de véhicules qui transitent quotidiennement par cette rue.

Par ailleurs, les nombreux passages de véhicules endommageaient la chaussée étroite. De plus, cette mise en sens unique en descente permettra également de réduire les risques d'accident. On relève en effet bien trop souvent, dans ce secteur pourtant classé en zone 30 km/h, des excès de vitesse.



TRAVAUX

Passerelle à l'arche

Les travaux visent à implanter une nouvelle passerelle en bois avec appuis maçonnés en grès. En effet, la passerelle existante située à l'ancien lavoir du Printemps, aujourd'hui disparu, ne répondait plus aux normes de sécurité. L'absence de garde-corps pour la protection des piétons et en particulier des enfants, était très dangereuse pour qui voulait franchir ce bras de la rivière École. Un sentier a également été réhabilité permettant de rejoindre ce site et d'accéder à la rivière, et ce, dans le cadre des entretiens des espaces naturels sensibles en zone humide.



Rénovation des trottoirs de la Grand-rue

La commune a procédé à la seconde phase de la rénovation des trottoirs et au curage des caniveaux et avaloirs sur la partie centre de la Grand-rue, extrêmement détériorée par les intempéries. Les allées devant l'église ont également été rénovées pour le confort des promeneurs. Ces travaux sont à inscrire dans la continuité de ceux entrepris jusqu'ici dans un esprit minéral et toute la RD948 sera progressivement refaite d'ici l'année prochaine.



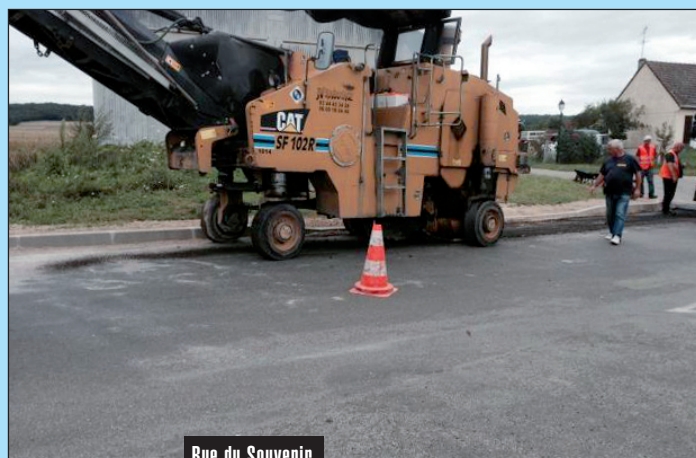


Encore des actes de vandalisme à l'école communale

Nous avons encore subi des intrusions par effraction au cours des derniers mois par les jardins situés rues de Verdun et Adonis Rousseau. Les cambrioleurs « coupent » à travers la clôture à l'arrière du terrain communal et font leur chemin autour des bâtiments scolaires. Des travaux d'urgence de remplacement des clôtures de l'école ont dû être réalisés pour garantir la sécurité des enfants pendant les récréations.

Cimetière

Même si la majorité des familles choisit encore l'inhumation, l'incinération est de plus en plus pratiquée. Le columbarium du cimetière de Moigny, entièrement géré par la Mairie, s'agrandit et compte aujourd'hui une trentaine de niches.



Rue du Souvenir



Rue de Malabry

Travaux d'isolation de l'école élémentaire

Depuis plusieurs années, la commune poursuit sa politique en vue d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire les rejets de gaz à effet de serre et de limiter le recours aux énergies fossiles et fissiles pour contribuer à la préservation de l'environnement. Le présent chantier a concerné, cet été, des travaux d'isolation de 4 portes d'entrée de l'école élémentaire rue de Verdun. Dans le cadre de l'aide éligible que peut apporter le PNR (programme « économies d'énergie et énergies renouvelables »), une subvention de 60 % a pu être obtenue.



Trottoirs rues du Souvenir et de Malabry

Dans le cadre du plan pluri-annuel d'investissement dédié à la voirie communale, des aménagements pour la mise aux normes des voiries ont été réalisés. Parallèlement, un tronçon de trottoir a pu être réalisé rue du Souvenir au niveau du hangar Guérin pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales. Il a été fait de même rue de Malabry, ce qui évitera également des stationnements anarchiques devant les propriétés, à la grande satisfaction des riverains.

Rue de Malabry



Haut Débit Internet

L'Essonne a adopté en début d'année 2013 son plan d'action pour la mise en œuvre du schéma territorial d'aménagement numérique. Il couvre 131 communes sur les 196 que compte le département. Il ne concerne que les territoires non traités par l'initiative privée et hors des trois réseaux d'initiative publique déjà existants. La commune de Moigny fait partie des communes auxquelles ce projet de montée en débit (MeD) s'adresse, projet porté et financé par la Communauté de Communes des 2 Vallées et le Conseil Général.

La bonne nouvelle, c'est que notre commune a obtenu le basculement de la montée en débit dès le 2 décembre 2014 soit avec presque deux mois d'avance sur le calendrier prévisionnel.

Pour un bon déroulement de l'opération, il est conseillé aux usagers concernés :

- 1- *D'éteindre ou de réinitialiser leur box Internet*
- 2- *S'il n'est pas constaté d'amélioration du débit, les habitants doivent contacter leur opérateur directement pour qu'il adapte leur débit, ainsi que pour des problèmes d'ordre technique.*



Les projets et travaux en cours rue du Bordeaux

La municipalité étudie une prochaine tranche de travaux concernant l'enfouissement des réseaux et le remplacement de l'éclairage public par des candélabres *nouvelle génération* rue du Bordeaux. Chaque riverain est invité à réaliser une petite tranchée en partie privative pour effacer du paysage les câbles disgracieux souvent accrochés aux pignons des maisons.

Les travaux débiteront par l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques basse tension à partir de l'été 2015.

LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA CRÉATION D'UN PLAN NUMÉRIQUE DU CIMETIÈRE

La Toussaint demeure une tradition bien vivante. Au-delà des visites au cimetière, ce moment exprime le lien que l'on entretient avec nos défunts.

A cette occasion, l'équipe municipale a souhaité réaliser, dans le cadre du programme de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 permettant d'obtenir une subvention de l'État, différents travaux d'aménagement dans la partie nouvelle du cimetière communal.

En 1996, l'ancien cimetière arrivait à saturation, le conseil municipal avait donc décidé d'y créer une extension en faisant l'acquisition, à l'époque, d'une parcelle concomitante auprès de M. Pierre Doizon. Aujourd'hui, ces nouveaux emplacements pourront recevoir des concessions simples de 2 places ou des doubles de 4 places. Une partie du cimetière, elle, sera réservée aux emplacements d'un columbarium paysagé.

L'aménagement courant octobre s'est fait par la réalisation de nouvelles allées, d'un espace cinéraire composé d'une extension du columbarium pour 24 cases (lui aussi saturé), deux nouveaux bancs ont été installés aux abords du jardin du souvenir et d'autres ici ou là, ainsi que des panneaux reprenant le plan du cimetière.

La Municipalité informalise sa gestion du cimetière



La municipalité doit répondre à des obligations de gestion engageant sa responsabilité administrative, civile, voire pénale. Cette gestion est d'autant plus délicate qu'elle doit prendre en compte des données accumulées généralement depuis le milieu du 19^{ème} siècle, et par conséquent, il était souhaitable d'en informatiser la gestion.

Un logiciel spécialisé a été acquis et un relevé des sépultures a été réalisé afin de dresser un plan à jour du cimetière. Sur la

base de ce plan, du registre des concessions et de relevés sur site, la Commune a procédé à un travail minutieux d'identification de toutes les tombes.

Des panneaux ont été apposés près des sépultures non identifiées, qualifiées d'abandonnées, ou non entretenues, pour permettre de compléter ce travail d'identification. Ainsi la commune



a pu, dans un premier temps, collecter de nombreuses informations très utiles à la gestion du cimetière et ensuite établir un plan numérique qui déterminera avec exactitude l'emplacement de toutes les concessions existantes et à venir.

Des centaines d'heures de travail ...

Chaque emplacement a reçu une désignation alphanumérique. Les noms des défunts seront tous répertoriés dans notre base de données. La saisie toujours en cours représente des centaines d'heures de travail car il faut être très attentif afin d'éviter les erreurs d'orthographe. Dès qu'il sera complètement renseigné, ce plan sera mis en ligne sur un ordinateur en mairie dédié à la population.

Des recherches facilitées par thématique apporteront une réponse rapide et une localisation instantanée sur le plan. Des outils performants et simples d'utilisation seront également à votre disposition pour tout paramétrage individualisé (sélection spatiale, zoom, affichage, outil de dessin...). Pour toujours plus de suivi, un lien interactif vers la réglementation en vigueur sera directement accessible depuis le logiciel et un système de rappel alertera automatiquement sur le renouvellement ou le suivi de la procédure d'abandon des concessions.

C'est une véritable avancée qui présente l'avantage de pouvoir enregistrer immédiatement toutes demandes de concession et tous renseignements utiles assurant ainsi la traçabilité du dossier créé au guichet de la mairie. Le système édite automatiquement les imprimés destinés à la famille et à la mairie.

Et même si la date pour commémorer les défunts est fixée par l'église catholique chaque 2 novembre, la veille, jour de la Toussaint, est devenue dans notre société le moment où l'on manifeste son attachement à la mémoire d'un disparu, en nettoyant et fleurissant sa tombe. Nous tenions à ce que ces réaménagements soient achevés avant cette date afin de permettre à chacun de se recueillir et d'honorer ses défunts dans la sérénité.



Moigny-sur-École

remporte une belle récompense !

Des félicitations accompagnées d'encouragements

En juin dernier, Moigny s'est vu obtenir une très belle 2^{ème} place dans sa catégorie, et ce, dès sa première participation. En « bon élève » des félicitations accompagnées d'encouragements lui ont également été adressées. Un doublé gagnant donc pour notre commune, qui en obtenant cette récompense, a tenu un des engagements pris lors des dernières élections municipales.



Un label au service de la qualité de vie des communes

Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement d'une commune, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs. Aujourd'hui, au-delà de son caractère de récompense officielle, ce label témoigne également d'une stratégie municipale globale et cohérente.

Un village fleuri mais aussi un village respectueux de l'environnement

Un village fleuri, c'est surtout une commune qui met en œuvre une politique de préservation de l'environnement à travers une gestion raisonnée de ses espaces verts. Les actions engagées concernent la qualité du sol, la diminution des pesticides, la valorisation des déchets verts ou encore une consommation raisonnée de l'eau, de l'énergie et des hydrocarbures.



Famille à énergie positive

relevez le défi d'économiser au moins 10% d'énergie !

Le Parc naturel du Gâtinais vous propose de participer au défi « **Famille à énergie positive** ».

Vous êtes joueur ?

Vous aimez les défis ?

Vous n'êtes pas contre réaliser des économies ?



Le principe est simple : vous constituez ou rejoignez une équipe déjà formée de votre famille, voisins, amis, collègues de travail... Ensemble vous choisissez d'adopter des écogestes pour atteindre au moins 10% d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent (chauffage, eau chaude et équipement domestique).

Le défi se base sur le progrès global de l'équipe : **peu importe d'où l'on part, l'essentiel est de progresser collectivement.**

Depuis 5 ans, les 9000 foyers qui ont participé au défi en France ont en moyenne économisé 200 € sur leurs factures en réduisant leur consommation d'énergie de 12% par de simples gestes.

Les équipes seront accompagnées pendant toute la durée du défi par le conseiller info-énergie du Parc.

Intéressé pour l'édition 2015-2016 ?

Alors, plus d'informations sur :

<http://parc-gatinais-francais.familles-a-energie-positive.fr/>

Contact :

Thomas Bédot, conseiller info-énergie du Parc :

01.64.98.73.93 – t.bedot@parc-gatinais-francais.fr



33 rue Denis Papin
91240 Saint-Michel-sur-Orge

Tél. : 01 60 16 94 23
Fax : 01 60 16 94 61

www.barrero.com
Email : barrerojose@wanadoo.fr

Traiteur
J. Barrero

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative



Avec la **TEOMi** c'est une véritable réforme du système de tarification qui s'organise. Ce nouveau fonctionnement concernera tous les usagers, particuliers et entreprises, bénéficiant du service de collecte, et ce, pour coller aux objectifs et à l'esprit du Grenelle de l'Environnement.

Les poubelles contiennent en moyenne 50 % de déchets recyclables, qui ne doivent pas finir en centre d'enfouissement. C'est pourquoi il faut inciter chacun à trier davantage, composter et ajuster son comportement d'achat. La nouvelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères comportera donc une part variable, calculée en fonction du volume collecté concernant les déchets non recyclables produits par chaque ménage.

L'évolution de la facturation du ramassage des déchets vise une évolution des pratiques de réduction des déchets. Elle a été raisonnée également de manière à maîtriser les coûts : le budget de la collectivité et celui des ménages. La réduction des déchets doit compenser l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), ainsi que la hausse des coûts du service d'enlèvement liée à l'inflation. Les usagers devraient ainsi voir leur facture stabilisée.

Qu'est-ce que la TEOMI ?...

Lorsque l'on lie le montant de la taxe d'ordures ménagères à la quantité réellement produite et effectivement collectée foyer par foyer, on parle de taxe incitative. Elle incite en effet à produire moins d'ordures pour payer moins. En ce sens, cette taxe est plus juste : chacun paie pour ce qu'il coûte. En somme il s'agit du principe « pollueur = payeur » appliqué à nos poubelles.

L'utilisateur peut donc agir directement sur le montant de sa taxe grâce à ses efforts en matière de tri et d'apport en déchèterie.

Avec la TEOMI qu'est-ce qui change en 2015 ?...

Au 1^{er} janvier, les levées de vos bacs, identifiés par une puce, sont comptabilisées pour les 12 mois à venir. Seuls les bacs à ordures ménagères résiduelles sont limités en nombre de présentations par an

(18 levées). En ce qui concerne les bacs à emballages recyclables, l'objectif est de contrôler et d'améliorer le tri sélectif. La fréquence de passage des camions reste inchangée, c'est l'utilisateur qui décide de présenter ou non son bac à la collecte. La facturation de cette nouvelle tarification apparaîtra sur la Taxe Foncière de 2016.

Comment sera facturée la TEOMI en 2016 ?...

Sa facturation sera toujours prélevée sur la Taxe Foncière adressée à chaque propriétaire mais scindée en deux, laissant apparaître :

- la part fixe (80%) de la TEOM actuelle - comparable à un abonnement, et qui couvre les dépenses liées au service de collecte, des déchèteries, du personnel, la dotation des bacs et des équipements concernant l'apport volontaire.

- la part variable (20%) calculée sur le forfait des 18 levées du bac à ordures ménagères effectuées. Cette part variable augmentera en fonction des levées supplémentaires. En fonction des bons ou mauvais résultats de l'année, l'indice des parts fixe et variable sera réexaminé, alors que jusqu'à présent, la TEOM ne prenait pas en compte vos réels efforts en matière de tri, ni de l'utilisation du service.

Nota : En ce qui concerne les locataires, les charges provisionnelles prévues et réglées chaque mois avec le loyer intègrent déjà les charges de la TEOM. Une régularisation sera, le cas échéant, faite par le propriétaire en fin d'année, suivant la part variable relative aux 18 levées dans l'année mais également aux levées supplémentaires.



Avec la TEOMI, si je trie, j'ai tout compris ! mon conteneur est moins sorti, sur ma facture j'agis.



Comment réduire ma TEOMI?...

... en agissant sur la part variable de cette taxe et en poursuivant mes efforts en matière de tri des déchets, afin de ne présenter mon bac que 18 fois par an. Un grand nombre de bornes d'apport volontaire sont d'ailleurs à ma disposition :

- pour le verre et textile sur la commune, pour les piles et batteries usagées en mairie.
- un badge d'accès permet également d'aller déposer en déchèterie les autres déchets non collectés.
- pour le mobilier usagé ou autre encombrant, une collecte est toujours organisée à raison de deux passages par an. A noter que depuis cette année, le mobilier et les literies sont également repris par les revendeurs.
- les grandes enseignes reprennent également les équipements électriques et électroniques.
- les bacs à composter constituent eux aussi un atout majeur pour réduire les déchets ménagers.

Sacs prépayés

Ces sacs sont disponibles en mairie au prix unitaire de 5€ le rouleau de 20 sacs.

Ils sont notamment destinés aux résidences secondaires ou en cas de surplus de déchets (fête familiale par exemple)

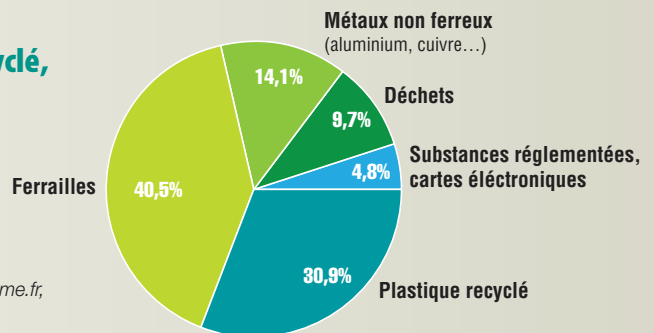
Le coût de traitement du rouleau sera facturé sur la taxe foncière (donc l'année suivant l'achat) en y appliquant le coût au litre estimé à 0,009 € par litre.

Du nouveau dans la reprise de votre petit matériel électrique ou électronique ou une nouvelle façon de se débarrasser de sa vieille cafetière



Chaque année, environ 600 millions d'équipements électriques et électroniques sont mis sur le marché, soit 25 kg/habitant/an. Et presque autant deviennent inutiles puisque chaque habitant produit entre 17 et 23 kg de **D**échets d'**É**quipements **É**lectriques et **É**lectroniques (ou DEEE) par an, selon une estimation du Ministère du développement durable. Or, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) estime la quantité d'équipements recyclés à seulement 9,5 kg par habitant. Et c'est bien dommage, car en moyenne, 78% de ces déchets sont recyclables. Heureusement, depuis le 22 août 2014, de nouvelles dispositions facilitent la collecte de ces rebuts. En effet, tous les revendeurs ont à présent l'obligation de reprendre ces équipements gratuitement et sans obligation d'achat.

Par exemple, un grille-pain recyclé, c'est :



Chiffres extraits d'Eco-système.fr, éco-organisme agréé.

Quels équipements sont concernés ?

Concrètement, le terme « petit matériel » regroupe tous les objets électriques ou électroniques, d'une dimension inférieure à 25 cm : cafetière, rasoir électrique, sèche-cheveux, ponceuse...



Où déposer vos petits DEEE ?

De nombreuses enseignes, supermarchés ou magasins spécialisés dans l'électro-ménager et l'audio-vidéo, proposent désormais des bacs de collecte en libre-service. Il y en a forcément un près de chez vous !

Pourquoi préférer déposer ce matériel hors d'usage en magasin ?

Tout simplement parce que cela évite des coûts aux collectivités locales et donc aux contribuables. D'autre part, selon une association de consommateurs, cela devrait faciliter l'organisation de la collecte.

1, Bis Grande rue
91490 Moigny sur Ecole
REPARATION VENTE NEUF ET OCCASION

MILLY
MOTOCULTURE

01 64 98 75 02

REPARATION VENTE NEUF ET OCCASION

L'IMPACT DES ERREURS DE TRI

Aujourd'hui, 98 % des français sont convaincus que le tri est important pour l'environnement.



Présence d'OM, filtre à air, carton humide, emballage polystyrène : FAUTES !

Grâce au recyclage, trier préserve les ressources vitales de la planète. Cartons, journaux et prospectus : en les recyclant, chaque trieur peut sauver des arbres. Avec le tri des bouteilles en plastique, c'est du pétrole qui est épargné. Avec des canettes ou des boîtes de conserve, on économise du minerai de fer ou du charbon...

Les erreurs les plus fréquentes...

➔ Celles qui concernent les emballages en plastique **dans la poubelle jaune : les bouteilles et les flacons** se recyclent, mais pas les sacs de supermarché, ni les films qui enveloppent les emballages et les revues.

➔ De même, **les pots de yaourts vides** doivent être jetés **avec les ordures ménagères**. Ainsi, leur énergie calorifique sera récupérée par voie d'incinération.

➔ Enfin, n'oubliez pas non plus que **seuls les emballages sont recyclés** : pas question de mettre dans le bac à couvercle jaune la vaisselle cassée ou les ampoules électriques...

Et ce n'est pas tout. En croyant bien faire, vous pouvez commettre quelques erreurs aux conséquences insoupçonnées... Évitez par exemple d'enfermer les emballages à recycler dans des sacs en plastique (comme les sacs poubelles ou les sacs de caisse) : les agents des centres de tri n'ont pas le temps de les ouvrir pour trier manuellement leur contenu.

De manière générale, le bon réflexe en cas de doute est de jeter son emballage avec les ordures ménagères classiques. De cette manière, vous ne risquez pas de « polluer » toute la collecte sélective.

En cas d'erreur de tri...

Le bac restera sur le trottoir si les agents de collecte le contrôlent et jugent sa qualité non conforme. Dans ce cas, ils apposent un autocollant « non conforme » sur le bac. Vous devez alors retirer les déchets non conformes en prenant connaissance des consignes de tri collées sur votre bac. Si le déchet n'y apparaît pas, c'est qu'il n'est pas recyclable.

Une erreur qui coûte cher...

Ces consignes ne sont pas à prendre à la légère : à chaque erreur de tri, c'est la collectivité qui paie et cet argent gaspillé, c'est le vôtre ! En effet, si vos erreurs et celles de vos voisins passent inaperçues lors du ramassage des poubelles, les agents au centre de tri doivent repérer les erreurs lors du déchargement du ca-

mion, puis réorienter les déchets jusqu'au centre d'incinération. Ces opérations représentent du temps et des coûts supplémentaires, notamment en termes de transport. Chaque erreur de tri augmente votre facture car elle rend plus complexe la gestion des déchets en perturbant le cycle du recyclage au centre de tri.

A RETENIR...

Grâce au recyclage, le tri sélectif permet de percevoir des recettes émanant de l'organisme éco-emballage et d'économiser de la matière première. À l'inverse, les erreurs de tri coûtent cher aux collectivités, donc au contribuable.

Alors, soyons tous vigilants !

Encombrants autorisés



- Ferrailles
- Meubles en bois
- Mobiliers usagés
- Portes non vitrées, planches
- Matelas, sommiers
- Moquettes, tapis
- Jouets, vélos
- Douches, baignoires, etc...

Encombrants non autorisés





Avis aux propriétaires forestiers

Vous êtes propriétaire forestier à Moigny-sur-Ecole ? Vous souhaitez vous agrandir ou vous séparer de votre parcelle ? Vous souhaitez mettre en place une exploitation forestière ou avoir un conseil personnalisé ?

Votre technicien forêt privée du Parc du Gâtinais Français, N. ANFRAY est là pour vous conseiller.

Depuis 4 ans déjà, une opération de regroupement volontaire de parcelles forestières et de mobilisation du bois est réalisée sur votre commune.

Depuis 2010, près de 800 parcelles pour 46 ha sur l'ensemble des 7 communes concernées (certains secteurs des communes de Boutigny-sur-Essonne, Dannemois, Guigneville-sur-Essonne, Maisse, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-Ecole et Videlles) ont pu changer de propriétaires.

A Moigny-sur-Ecole, 95 d'entre vous ont déjà répondu à nos courriers. Plus de 250 d'entre vous n'ont pas encore répondu et n'ont pas exprimé leurs choix !



Si vous souhaitez changer cela, n'hésitez plus à contacter votre technicien forestier, qui répondra à toutes vos questions :

Nicolas ANFRAY - Maison du Parc
20 Bld du Maréchal Lyautey,
91490 Milly-la-Forêt
Tél. : 01 64 98 73 93
fax : 01 64 98 71 90
Portable : 06 46 23 46 22
E-mail :
n.anfray@parc-gatinais-francais.fr

MERCREDI 4 MARS 2015 Ramassage des encombrants

Les prochaines collectes des encombrants sont prévues

**mercredi 4 mars 2015
et
mercredi 7 octobre 2015**

Elles seront confirmées par un flyer dans votre boîte aux lettres.

Merci de sortir vos encombrants la veille.



Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité
des Cantons de La Ferté-Alais et Limitrophes

14 C avenue Carnot - 91590 CERNY

Tél. 01.69.90.65.43 - Fax 01.64.57.72.11

Dépannage : 01.69.90.65.41

E-mail : sicae-lfa@sicae-lfa.fr

www.sicae-lfa.fr

Distribution Publique d'Énergie Électrique

L'AGENDA 21 DE MOIGNY : un bilan encourageant et de nouvelles idées

Adopté en juin 2013 et mis en œuvre dans la foulée, l'Agenda 21 du village porte plus que jamais la démarche de développement durable de la commune avec de nombreuses actions achevées ou en cours.

L'agenda 21, séance de rattrapage :

Concrètement, ce programme d'actions vise à améliorer le cadre de vie et le quotidien de chacun d'entre nous en agissant sur les cinq finalités suivantes :

- 1 *lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*
- 2 *préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources*
- 3 *épanouissement de tous les êtres humains*
- 4 *cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*
- 5 *dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

Pour mémoire, notre programme 2013-2016 comprend 60 actions qui sont issues de la concertation avec les parties prenantes et notamment les habitants.

Elles sont réparties en 4 axes :

- 1 *Collectivité éco responsable*
- 2 *Cohésion sociale et solidarité*
- 3 *Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel*
- 4 *Protéger l'environnement et les ressources naturelles*

et déclinées en fonction de 11 objectifs globaux :

- 1 *Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de véhicules*
- 2 *Favoriser l'économie de papier par les personnels communaux*
- 3 *Favoriser les écogestes et sensibiliser le public à la protection de l'environnement*
- 4 *Préserver et valoriser la biodiversité*
- 5 *Valoriser le patrimoine local et informer les habitants et les visiteurs*
- 6 *Favoriser une dynamique de développement qui préserve l'architecture traditionnelle et le cadre de vie des habitants*
- 7 *Animer le village et favoriser la convivialité*
- 8 *Etre solidaires*
- 9 *Ouvrir le village vers l'extérieur, se faire connaître et connaître les autres*
- 10 *Adopter une politique de consommation responsable sans nuire au service public*
- 11 *Intégrer la dimension de développement durable à l'ensemble des politiques et des services offerts à la population*

L'agenda 21, c'est reparti !

Après une pause liée aux élections municipales de 2014, un nouvel appel aux volontaires a été lancé et le comité de pilotage a été reformé, retrouvant d'anciens membres et en accueillant de nouveaux. Nous les remercions tous pour leur engagement, passé et futur.

Composition du Comité de Pilotage :

Elus : M. Simonnot, *maire*,
Mme Mathiez, *présidente du Comité*,
Mme Arrigoni,
M. Foucher, Mme Dezert,
M. Ménard, Mme Argentin,
Mme Badlou

Personnel mairie :

Mme Faburel, *médiathécaire et référente Agenda 21*,
Mme Bataille, *secrétaire de mairie*

Habitants :

M. Hugotte, Mme Poirier,
M. Rovella, M. Saurel

Membres extérieurs :

Mme Benoit (*directrice de l'école élémentaire*),
Mme Kukielczynski (*responsable du bureau ingénierie et aménagement durable DDT*),
Mme Lequéré (*chargée de mission éducation au PNR*),
Mme Le Page (*chargée de projet agenda 21 à la DDT*)



Depuis septembre, le nouveau comité de pilotage a repris ses réunions.

Au programme :

❖ **Le bilan annuel** : cette étape fait partie intégrante de la procédure de labellisation *Notre village terre d'avenir*. Il s'agit de faire le point sur l'état d'avancement des actions et ce bilan d'étape est **très encourageant** car plus de la moitié du programme d'actions 2013-2016 est d'ores et déjà réalisée. Citons par exemple :

- **Action 12** : Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts (voir article *Moigny-sur-école remporte une belle récompense !* dans la rubrique **Environnement**)
- **Action 25** : Impliquer les jeunes dans l'entretien de la rivière Ecole (chantier jeune) : initialement prévue uniquement en 2013, cette action a été reconduite en 2014
- **Action 37** : Créer une salle des associations
- **Action 38** : Rendre la mairie accessible
- **Action 49** : Adapter un éclairage public économe



❖ Le suivi des actions en cours :

certaines actions sont en cours de réalisation et suivent le planning prévisionnel. L'année 2015 verra aboutir par exemple :

- **Action 1** : Favoriser les modes de transports collectifs : transports publics et mise en place d'un système de covoiturage, avec le lancement de ce dernier point.
- **Action 15** : Développer la signalétique sur le village, avec la mise en place de panneaux d'information sur le patrimoine
- **Action 41** : Informer les aînés pour améliorer leur qualité de vie avec la création d'un livret
- **Action 45** : Développer la rubrique tourisme sur le site internet de la commune
- **Action 55** : Mettre en place une taxe incitative à la réduction et au tri des déchets

❖ D'autres suivent le planning prévisionnel comme :

- **Action 23** : Transformer le POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local Urbain) [voir l'article sur le sujet dans la rubrique **Urbanisme**]
- ❖ D'autres actions enfin ne donnent pas entière satisfaction. Ainsi, il est prévu de reprendre ou de relancer :
 - **Action 3** : Mettre en place un pédibus [voir l'article sur le sujet dans la rubrique **Grands travaux**]
 - **Action 19** : Entretien, développer et valoriser les sentiers de randonnées. L'aménagement du chemin du Moutonnier est à reprendre car les plantations n'ont pas pris.
 - **Action 44** : Adapter le « Jeu écothèmes » à l'environnement local et le faire connaître : intensifier les actions de promotion (matinée jeu à la médiathèque, tenue d'un stand lors des manifestations locales)

❖ La demande de reconnaissance ministérielle :

souvenez-vous, en novembre 2013, le village a obtenu la labellisation *Notre village terre d'avenir*. Le comité souhaite à présent que son travail soit reconnu au niveau du Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie et a déposé son dossier en ce début d'année. Pour l'heure, nous attendons la reconnaissance de notre projet de territoire durable, « Agenda 21 - Local » qui viendra couronner un nouvel échelon de labellisation et permettra également d'obtenir des subventions dans nos différentes démarches.

❖ Et parce que l'Agenda 21 se veut un outil évolutif et réactif,

le Comité de pilotage, c'est aussi un **observatoire attentif** pour adapter et améliorer notre programme d'actions. Répondre à de nouveaux enjeux ou amplifier des actions existantes, chaque nouvelle idée est examinée par le Comité et, après validation, intégrée sous forme de nouvelles fiches-actions. Par exemple, il est également étudié l'opportunité de réagir face aux plantes invasives en lançant une campagne bénévole d'arrachage des phytolaques (ou raisin d'Amérique, plante très invasive qui appauvrit les sols).

L'Agenda 21, c'est l'affaire de tous !

Parce que l'Agenda 21 est un outil participatif et que nous pouvons tous agir pour améliorer notre cadre de vie et l'avenir de notre village, n'hésitez pas à transmettre au Comité vos remarques ou idées d'action par mail : mediatheque-moigny-sur-ecole@wanadoo.fr ou sur papier dans la boîte à lettres de la mairie.

RENDEZ-VOUS JAZZ

AU SUD DU NORD
<http://ausuddunord.free.fr>

17.09.2014



A la batterie Stéphane Huchard et à la flûte le saxophoniste Stéphane Guillaume. Encore cette année, pour les amateurs de jazz et de groove un grand moment de plaisir.



En première partie Remy Servat nous a proposé une rencontre entre rythme et expression artistique à travers la gestuelle de la danseuse qui l'accompagne...

© Roland Boyer

Les Journées du Patrimoine

Le grès,



2014

C



Dimanche 21 septembre

patrimoine naturel de la région



20-21 septembre

Samedi 20 et dimanche 21 septembre, la carrière de grès de Francisco de Oliveira a reçu des dizaines de visiteurs. Ces journées du patrimoine 2014, sur le thème « Patrimoine naturel, patrimoine culturel », ont été l'occasion unique de découvrir la dernière carrière de grès en activité de la région.

Des démonstrations ont permis d'expliquer les différentes étapes du débitage d'un bloc et le maniement des outils anciens utilisés. Un savoir-faire traditionnel et artisanal hérité du XVIII^{ème} siècle que Francisco de Oliveira maintient avec quelques ouvriers, en particulier grâce à la restauration de monuments historiques.



Mercredi 9 juillet

concert Baroque

Une invitation chez Jeanne-Antoinette Le Normant d'Étiolles, marquise de Pompadour, protectrice des Arts et des Artistes. L'Ensemble Baroque Amati a offert, à l'occasion des Journées du patrimoine 2014, un concert-lecture construit sur des pièces de musique composées par les musiciens dont Madame de Pompadour assurait la protection, ainsi que sur des extraits de textes de ses auteurs d'œuvres littéraires favoris.



Découverte

de la musique sacrée de la Renaissance

Mercredi 9 juillet, le chœur et l'ensemble instrumental de la 25^{ème} académie de musique sacrée de la Renaissance d'Étampes se sont installés dans l'église Saint-Denis sous la direction de Jean Bélliard, artiste étampois, pour une répétition et un concert ouverts au public. Quarante-vingts choristes venus de toute la France et même de plusieurs pays, se sont réunis du 7 au 13 juillet dans le cadre de cette tournée consacrée aux musiques anciennes.

Ils ont choisi le cadre de notre belle église médiévale avant d'entamer leurs représentations à Senlis, Étampes et Chartres et y ont fait vibrer l'air des œuvres de compositeurs tels que Claudio Monteverdi, Josquin Desprez et Tomas Luis de Victoria. Le public, venu en nombre assister à cet événement, a également découvert *Le quatuor à cordes n°6* de Beethoven, composé en 1800 pour deux violons, un alto et un violoncelle. Un privilège pour tous les amateurs de grande musique.

A noter : Jean Bélliard revient à Moigny le 30 mai prochain pour un concert du quatuor Abélard.



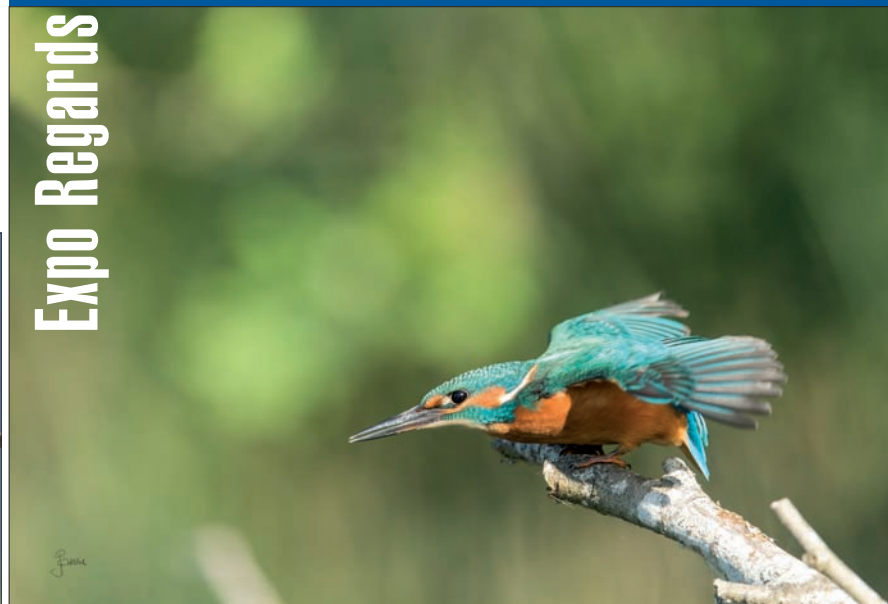
natur'ailes

Site : http://www.pbase.com/naturimages/de_plumes_en_becs

Pour faire le portrait d'un oiseau...



Expo Regards



En juin et juillet dernier, la médiathèque a accueilli la magnifique exposition Regards natur'ailes qui a attiré plus de 150 visiteurs. Ils ont découvert avec beaucoup de plaisir et d'étonnement une vingtaine de photographies d'oiseaux d'Europe et d'Afrique, pris sur le vif dans leur milieu naturel. Certains ont même eu la chance de pouvoir rencontrer le photographe, Jean-Pierre Petit, intarissable sur sa passion.

Il faut dire que cet amoureux des oiseaux sait dévoiler pour nous les mille et un détails de

ces imprévisibles modèles. Ses prises de vue soignées, en gros plan, soulignent les couleurs, font ressortir chaque plume, chaque reflet. Et quand on l'écoute, la recette semble simple : c'est d'abord le plaisir d'observer les oiseaux, leur comportement, leurs attitudes. Le photographe doit savoir se faire discret, se fondre dans le décor et puis surtout s'armer de patience, ne pas déranger, car avec ces modèles-là, pas de pose possible. Ils vivent devant l'objectif, et avec un peu de chance, les conditions sont réunies pour

faire une belle photo, encore faut-il appuyer sur le déclencheur au bon moment... Et si celui-ci ne vient pas ? Aucune importance pour M. Petit : le plaisir d'observer est déjà en lui-même une récompense...

Nous le remercions d'avoir bien voulu partager tous ces beaux clichés. Merci également à M. Nardo, habitant de Moigny qui a proposé et organisé cette exposition.

PHOTOS : Jean-Pierre Petit



27 septembre

Concert Messe Sainte-Cécile de Gounod

Le chœur Prélude d'Avon-Fontainebleau, sous la direction de Carlos Fassino, fort de ses 60 voix et de son ensemble instrumental a conquis la salle... un grand moment de musique

11 et 12 octobre

Le Théâtre s'invite à la Saint-Denis



Invitée habituelle de Moigny, la Compagnie CUBE nous a offert deux spectacles pour la Fête de la Saint-Denis. Tout d'abord, voilà comment ils se définissent :

LA COMPAGNIE CUBE c'est, avant tout, une bande de doux dingues qui débordent d'énergie, d'imagination, de générosité, de capacité, de talent, d'une immense modestie, d'une terrible humilité et qui cultivent l'art de communiquer leur émotion, leur joie de vivre, leur plaisir de jouer ensemble, leur passion qu'ils espèrent partager avec le public.



Et bien qu'ils se rassurent ! Ce plaisir a été pleinement partagé lors des deux représentations. Même s'il faut souligner à regret que le nombre de spectateurs était anormalement bas. Fait d'autant plus regrettable qu'il est de nos jours rare qu'une modeste commune telle que Moigny accueille des spectacles de qualité. Ceci étant, le tonnerre d'applaudissements n'en a eu que plus de chaleur !

Le spectacle du samedi 11 octobre en soirée était signé Sylvie Boulanger « **Une pièce peut en cacher une autre** ». Le spectateur

assistait en fait aux répétitions de cette pièce, d'où son titre digne d'une matriochka (poupée russe gigogne). Et comme jamais rien ne se passe comme prévu dans une comédie, les 3 comédiennes avec leurs personnalités bien tranchées, le régisseur acariâtre et le technicien à l'humeur libertine ont rapidement fait perdre la tête au metteur en scène. On frisera même la tragédie lorsque le pauvre homme tombera au sol terrassé par un infarctus ... mais rapidement la malice de l'auteur rassure l'auditoire en aménageant un *Happy End* comme on les aime !



Le lendemain, en après-midi, c'est le « **Bon voyage, Monsieur Bellock** » de Brigitte Bardou qui nous a été présenté. L'auteur décrit elle-même son œuvre de « burlesque, loufoque et déjantée » adjectifs très représentatifs de l'ensemble de cette

sympathique pièce. Un petit air d'Eugène Ionesco, avec ces 7 comédiens qui campent des personnages tous aussi décalés les uns que les autres. Un huis clos dans la salle des pas perdus de la Gare de Volvoc, ville d'un pays imaginaire où les lois très étranges d'un gouvernement peu « orthodoxe » changent tous les jours. Une révolte de « l'opposition du milieu » qui gronde, des couples qui se forment, d'autres qui semblent se déchirer, un imbroglio d'événements inattendus ... en clair, le cocktail parfait pour faire rapidement d'un sujet sérieux une farce sans pareille !

Nous remercions chaleureusement toute la troupe qui, sur les planches comme en coulisses, nous a transmis sa passion du partage.

A très bientôt !





Centenaire 14-18

EXPOS, LECTURES, ATELIERS

un programme riche pour se souvenir



DU 18 AU 29 NOVEMBRE

Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, deux expositions réalisées par l'Office National des Anciens Combattants ont été proposées à la médiathèque : l'une, généraliste, s'attachait au déroulement de la guerre et abordait différentes thématiques ; quant à la seconde, elle portait un éclairage particulier sur l'aviation et ses héros pendant le conflit.

Visuellement très réussies et riches d'informations ou d'anecdotes rarement connues du grand public, elles ont retenu l'attention des visiteurs et ont été très appréciées. Habitants de Moigny ou des communes voisines sont venus les découvrir, certains concernés et touchés par la perte d'un père ou grand-père, d'autres par simple curiosité ou encore pour se renseigner sur cette période qui a laissé



munitions allemandes. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu nous confier ces objets et documents : ce petit musée éphémère a permis de reconstituer un peu la vie des Poilus et de leurs familles.

Lettres et poèmes de 14-18

C'était aussi l'objectif que s'était fixée la troupe du *Figuier bavard* qui a proposé le samedi 22 novembre son spectacle *Lettres et poèmes de 14-18*. Un choix de textes variés, autant par leur forme que par leur ton, mais qui tous ont touché le petit auditoire venu les écouter. Ce dernier est passé des larmes au rire - seul rempart, si précieux pour ces soldats, contre la folie humaine. De la pudeur des échanges épistolaires entre un époux et sa femme à la dernière lettre d'un fusillé à sa petite fille en passant par *La guerre de 14-18* de Brassens, les 4 lectrices ont donné de cette guerre une vision saisissante et complète, en abordant tous ses aspects.



des lettres de soldats, des photos, des journaux d'époque...

tant de traces. Une sélection thématique de livres, films et ressources en ligne offre un complément d'information.

Grâce à la mobilisation des habitants, on a pu également voir des lettres de soldats, des photos, des journaux d'époque... et d'autres objets plus exceptionnels, représentatifs de l'art des tranchées, comme ce stylo-plume / crayon créé à partir de



Atelier fabrique de porte bonheur

Enfin, le jeune public n'a pas été oublié puisqu'il a pu redécouvrir, au cours de deux ateliers de travaux manuels, des personnages aujourd'hui oubliés mais très en vogue à partir de 1917 : *Nénette et Rintintin*. Non, il ne s'agit pas ici du célè-



bre chien popularisé par la télévision mais d'un couple de poupées de laine offert comme porte-bonheur aux soldats.

Comme les enfants de 1917, les petits Moignacois ont pu apprendre à les fabriquer et repartir fièrement avec leur réalisation.



Marjorie Sérusier

Atelier de composition florale pour préparer Noël

Le samedi 6 décembre, l'espace d'un après-midi, la médiathèque s'est transformée en atelier de fleuriste...

Marjorie Sérusier est arrivée de Meaux et a planté le décor : une fontaine au clapotis apaisant, des jacinthes et des orchidées qui parfument délicatement l'atmosphère... une invitation à faire une pause, à prendre du temps pour se faire plaisir.

On est venu en famille : autour de la table, d'un côté trois générations s'entraident pour arranger leurs fleurs tandis qu'en face, un couple s'applique en discutant... Après une heure de « travail », et grâce à l'aide toujours bienveillante de Marjorie, le résultat est époustoufflant : chacun s'étonne d'être parvenu à réaliser un décor, sur le thème de Noël, digne de trôner au centre de la table du réveillon. Certains s'exclament d'ailleurs, avec humour et fierté : « C'est moi qui l'ai fait ! »



Et pendant ce temps, les plus jeunes ont réclamé aussi leur atelier de fabrication : à leur demande, Ingrid s'est lancée dans une séance de rattrapage de « Nénette et Rintintin », poupées de laine qui, à n'en pas douter, ont fini accrochées au sapin ou offertes aux parents.

Organisée en partenariat avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, cette animation a été un réel moment de plaisir et de détente, autant pour l'animatrice que pour les Moignacois et Moignacoises de tous âges qui sont repartis ravis, leur composition à la main.



Kermesse des écoles !...

Le retour

samedi 28 juin

En ce matin du samedi 28 juin, le ciel déversait une pluie drue et continue sur le site de Chaude-Vallée. Mais il en fallait bien plus pour décourager l'équipe des organisateurs, un sympathique groupe de parents d'élèves emmené par Mme Anne-Marie Constante.

C'est donc avec joie qu'un peu plus de mille euros ont été récoltés pour les écoles de notre village.

L'équipe des organisateurs tient à remercier M. le Maire Pascal Simonnot et M. le Président de l'ASCV Xavier Dessenne pour l'utilisation du local, ainsi que tous les volontaires, parents d'élèves ou non, ayant participé à l'organisation ... et bien sûr, tous les enfants, parents, famille ou amis qui se sont déplacés nombreux pour faire de cette fête un beau succès.

Vivement la prochaine !



Comme pour les féliciter de leur courage, le ciel s'assécha enfin en début d'après-midi : les festivités pouvaient commencer. C'est donc avec bonheur que l'on a pu voir une multitude d'enfants courir de stand en stand ... demandant ici à être maquillé en un joli papillon multicolore, ailleurs en lançant joyeusement des balles au traditionnel chamboule-tout, en regardant les yeux pétillants la confection d'une délicieuse crêpe à la buvette, ou bien attendant son tour plus loin dans la prairie pour une balade à dos de poney. Vous l'aurez compris, tous les ingrédients étaient réunis pour une kermesse réussie !

Outre le bonheur des enfants, cette manifestation a surtout été organisée pour offrir les bénéfices à la coopérative du Groupe scolaire Jules Demest, aidant ainsi à la réalisation de différents projets.



Rythmes scolaires : suite et fin...?

Jusqu'au bout et avec le soutien de 90 % des familles, nous avons demandé le report en 2015 de l'application de la réforme des rythmes scolaires pour protéger vos enfants et vous-mêmes des conséquences néfastes d'une mise en œuvre non concertée.

Ainsi, depuis début septembre, et avec les enseignants volontaires, nous avons pu assurer la continuité de l'accueil des enfants, le midi et en fin de journée, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Mais le temps du mercredi est autrement plus difficile à organiser, car **votre priorité comme la nôtre** est de respecter le rythme biologique de l'enfant. Voilà pourquoi, comme quantité d'autres villes et villages dans la même situation (30 communes pour le seul département de l'Essonne), nous avons tenté de résister et de tout faire pour que le bon sens l'emporte.

Malheureusement, le gouvernement a voulu, sur ce dossier, agir de manière dogmatique et **par la contrainte**, malgré l'opposition du Conseil Supérieur de l'Education (3 votes favorables sur 60 votants) sur l'application du décret et l'absence de concertation avec les municipalités.

Notre appel n'a malheureusement pas été entendu. C'est donc contre notre gré que nous avons dû appliquer ce décret, n'ayant aucune autre échappatoire et ne souhaitant pas non plus faire perdre aux enfants des heures d'enseignement. Nous avons donc ouvert nos écoles les mercredis.

De plus, suite à un recours du Préfet de l'Essonne devant le tribunal administratif de Versailles, nous devons appliquer ce décret sous peine d'exposer le village au paiement d'une astreinte de 1 000 € par jour de retard quant à la mise en place de ces nouveaux horaires.

Nous savons les conséquences de cette organisation sur votre vie quotidienne, comme sur celle des associations et services municipaux qui encadrent vos enfants en dehors du temps scolaire.

Nous avons tout fait pour vous préserver d'un fonctionnement chaotique mais les 4 mois écoulés ont prouvé que l'organisation de cette année ne peut pas être satisfaisante.

Les Préfets passent, nos Ministres encore plus vite, et la mobilisation continue contre des horaires rigides et absurdes...



Les représentants des Parents d'Élèves

Maternelle



Véronique Morel



Marie Anract



Marie-Cécile Troitin



Jean Marchaudon

Elémentaire



Anne-Marie Constante



Nathalie Costa



Françoise Mezani



Isabelle Vanhooland



Gilles Pacaud



Jean-Marc Rovella

Les primaires du groupe scolaire Jules Demest...
en classe de découverte à La Bourboule

CE2/Cm1/CM2:

du 23 au 28/03/15

CP/CE1:

du 4 au 9/05/15



Prenez date !
au profit de la coopérative des écoles
Dimanche 8 mars 2015
LOTO DES ECOLES
à 14 h 30 - Salle des Fêtes
Venez jouer et tenter votre chance !

Kermesse des écoles
Samedi 27 juin 2015
à partir de 14 heures
pour finir l'année dans la joie
et la bonne humeur au City Stade



Un dimanche

chez les impressionnistes



Comme chaque année, le CCAS a organisé une excursion le premier dimanche d'octobre.

Cette balade nous a emmenés dans l'Oise, où nous avons commencé notre sortie automnale par la visite du musée de la Nacre et de son atelier toujours en activité. On y pratique « la tableterie » un artisanat d'art qui consiste à tailler dans des matières naturelles telles que la nacre, l'os, l'ivoire, l'écaille et l'ébène. Ces matériaux rares et précieux étaient utilisés pour créer ou restaurer de nombreux objets raffinés, présentés dans les collections du musée : éventails, boutons ou encore dominos, jumelles... et dont les reproductions, à la boutique-souvenirs, ont tenté certains d'entre nous.

5 octobre 2014



MUSÉE de l'ABSINTHE



bouleversée par une multitude de changements : le nouveau Paris et les grands boulevards du Baron Haussmann, le *french cancan*, les premiers voyages en train à vapeur... une vraie révolution !

Cette intéressante visite terminée, nous avons fait une dernière halte au Musée de l'Absinthe, situé juste à côté, pour nous désaltérer ou flâner au travers d'une petite galerie d'affiches anciennes où la présence féminine est omniprésente...

Cette belle journée touchait à sa fin, il était temps de rentrer, tous nos sens en émoi.

A l'année prochaine pour de nouvelles découvertes...



Visite du musée de l'absinthe et dégustation !



Puis, direction le château d'Auvers-sur-Oise où, rassasiés par une pause gourmande, nous voici prêts à évoluer à la découverte « du temps des impressionnistes ». A travers les 12 salles du château, nous découvrons comment, en cette seconde moitié du XIX^{ème} siècle, ils ont profondément modifié l'art pictural : des couleurs plus réelles et plus vivantes, les couleurs complémentaires utilisées pour les ombres... ces peintres quittent en fait « l'Art académique » pour créer un nouveau style « impressionnant » !

De grands décors, des chants, de petits films retracent l'atmosphère de cette époque si



Les Colis de Noël du CCAS



Mme Henry



M. Bisasson



Mme Bourdelot



Mme Contu



M. et Mme Gay



M. et Mme Masse

Bon appétit!

Fraîchement ciselée et juste surgelée

Toutes nos recettes sur www.daregal.com

Darégal
LE+Taste

Ciboulette



Le traditionnel feu d'artifice de la Fête nationale décalé d'une journée !

C'est en raison de la finale de la coupe du monde de football que, cette année, le coup d'envoi du feu d'artifice a été donné au soir du lundi 14 juillet. Malgré une météo plus qu'incertaine, de nombreux spectateurs ont fait le déplacement pour venir admirer ce spectacle qui illumine le ciel moignacois de mille et une couleurs. Moment agréable, où habitants et visiteurs ont pu savourer un moment de détente en famille ou entre amis. Merci à tous les bénévoles de s'être mobilisés pour nous offrir ce plaisir des yeux !



Un salon d'art junior à la médiathèque...

La Médiathèque La Grange a accueilli, du 6 au 13 septembre derniers, une exposition composée d'une trentaine de dessins et peintures réalisés par les élèves de Clara de Amim-Laurent. Ils ont eu un beau succès : une centaine de visiteurs ont en effet profité de l'ouverture exceptionnelle du dimanche 7 septembre, jour du Marché Rural, pour venir admirer les créations des jeunes de Moigny et des environs. Le public a pu y découvrir un éventail

de techniques variées que les enfants ont acquis au fil de leur progression personnelle.

Un éclairage spécial a été porté sur les œuvres de Floriane Dorp, élève de Clara depuis plusieurs années. Dotée d'un coup de crayon plus que prometteur, elle donne vie à des personnages inspirés de l'univers du manga.

L'activité Arts Plastiques, proposée par l'association du Foyer Rural, a lieu tous les vendredis à la Salle des fêtes de 17 heures à 19 heures.



Dimanche 19 octobre : une Brocante estivale au cœur de l'automne !..



La météo qui avait été plus que capricieuse à la Saint Denis, fête patronale de Moigny, avait contraint l'équipe du Foyer Rural à reporter cette manifestation d'une semaine.



Bien leur en a pris, car cette judicieuse initiative a été couronnée d'un beau succès : un soleil éclatant et des températures dignes d'un bel été accompagneront cette belle journée, et ce, pour le plus grand plaisir des brocanteurs d'un jour, acheteurs et badauds venus en nombre. Pour les exposants, outre le fait de vider son grenier, ses placards ou sa cave tout en repartant avec un petit pécule, ce vide-grenier c'est avant tout le plaisir de discuter joyeusement avec

ses voisins, ses amis ... Le chineur, pour sa part, repartira soit les bras chargés de trouvailles, soit bredouille, mais toujours avec le sourire aux lèvres en repensant à cette charmante dame qui lui avait confié que : « ce fin bibelot appartenait à ma grand-mère vous savez, je me rappelle quand j'étais petite, il trônait sur un magnifique buffet à côté de sa chambre, c'est une très jolie pièce...».

Quant au promeneur, il aura profité de ce beau temps pour déambuler

entre les stands, après s'être arrêté à la buvette où les bénévoles préparaient et servaient sans relâche boissons, crêpes gourmandes, grillades et frites sans jamais se départir de leur motivation et de leur bonne humeur légendaire. Ils ont d'ailleurs été chaleureusement remerciés par tous les exposants lorsqu'à midi sonnant, ils leur ont offert le verre de l'amitié, histoire de trinquer tous ensemble à cette magnifique journée !

Soirée dansante Autour du vin

**Samedi 22 novembre ...
20 heures ...**

***l'équipe de bénévoles était fin prête
à donner le top départ
de leur dernière soirée dansante
de l'année 2014 !..***



Pour l'occasion, la Salle des Fêtes s'était parée de blanc et rouge rubis, rappelant ainsi les couleurs de nos célèbres cépages français, thème principal de ces festivités. Un beau choix dans les différents crus de nos régions viticoles était donc proposé aux convives pour accompagner leur repas.

Chacun, selon ses préférences, aura opté ici pour un *vin de Loire* gouleyant, là pour un *graves du vignoble bordelais* à l'accent plus terreux ... quoiqu'il en soit, tous les palais ont été satisfaits mais

toujours avec modération bien entendu !.. Les plats servis et dégustés, l'assemblée a investi le parquet de danse afin d'aider, peut-être, à la digestion mais également pour profiter de la joyeuse ambiance !
Merci à toute l'équipe organisatrice pour leur éternelle bonne humeur et leur souhait de faire de Moigny un village dynamique où il fait bon vivre.



***Toujours dans un bel esprit de
générosité de la part des organi-
sateurs, la recette de la tombola
a été entièrement reversée à
la coopérative scolaire des écoles
de notre village. L'équivalent
de cette somme a également été
offert en « boissons », vendues lors
de l'opération « Téléthon 2014 »
du CMJ le 6 décembre dernier.***

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR

**5 ET 6
DECEMBRE
2014**

PARC ASTERIX: le choix unanime des jeunes Moignacois



Mercredi 2 juillet c'est sous un soleil resplendissant que s'est déroulée cette sortie de fin d'année qui clôture les cours de danse de l'association du Foyer Rural mais qui annonce également le début des vacances estivales. Les plus jeunes ont pu profiter pleinement des nouvelles attractions. Quant aux plus « grands », ils ont fait le plein de sensations ! Une belle journée où les participants ont encore fait montre d'une belle attitude, merci à eux !



Un équipement nautique très attendu mais entièrement repensé

La Communauté de Communes des 2 vallées (CC2V) souhaite réaliser un équipement aquatique couvert sur le territoire de la commune de Milly-la-Forêt. Il sera situé sur le même emplacement que prévu initialement, à savoir le site de l'ancienne piscine (fermée en septembre 2008), rue de la chapelle Saint Blaise. Le permis de démolir a d'ailleurs été signé en décembre dernier.



Ce projet, initié en 2012, est relancé par la CC2V avec une refonte du programme de l'équipement, très complexe, et avec la ferme volonté des élus de répondre aux besoins identifiés sur notre territoire communautaire :

- ≈ Propice à l'apprentissage de la natation dans les écoles primaires et secondaires
- ≈ Pour le public familial : proposer un équipement de pratique conviviale mettant en avant les activités de détente, bien être, ...
- ≈ Pour un public individuel en quête d'entretien ou de performance physique : proposer un équipement de pratique de nage en ligne et un espace de remise en forme
- ≈ Permettre aux associations sportives un accueil de manière ponctuelle en leur proposant un bassin adéquat et des locaux spécifiques, en partenariat avec la Fédération Française de Natation.

Outre les impératifs retenus, cet équipement devra également s'inscrire dans une démarche environnementale :

- ≈ S'intégrer dans l'environnement comprenant déjà un complexe sportif
- ≈ Offrir la possibilité d'extension pour le futur
- ≈ Proposer une offre d'activités diversifiées pour un large éventail de publics
- ≈ Maîtriser les coûts d'exploitation
- ≈ Respecter les délais (mise en exploitation 2017)
- ≈ Prévoir une conception bioclimatique du bâtiment favorisant les apports de chauffage et d'éclairage naturels
- ≈ Favoriser les systèmes permettant de réduire les consommations d'eau et d'énergie (chauffage géothermique)

Le site prévu sera implanté en zone UL (zone destinée à accueillir les activités sportives et de loisirs) sur une surface disponible de 7.000 m². Cette réalisation prévoit la construction d'une piscine avec bassins couverts d'une surface



bâtie de 3.000 m² et des espaces extérieurs aménagés (y compris les espaces de stationnement). Le projet comprend deux bassins couverts et un espace de remise en forme. L'enveloppe financière des travaux (estimation en avril 2014) est de 10.167.360.000 € TTC (hors options). C'est le cabinet d'études OCTANT ARCHITECTURE qui a été retenu comme mandataire solidaire à la suite d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre.

L'espace détente et forme...

Il sera accessible depuis l'accueil par l'acquisition d'un billet d'entrée spécifique donnant accès à l'intégralité des offres destinées au public. Le contrôle d'accès se fera par badge ou tout autre système similaire.

L'espace forme comprendra une salle de Fitness de 120 m².

Quant à **l'espace bien-être**, vous y trouverez :

- ≈ 1 hammam
- ≈ 2 saunas avec une paroi vitrée de 10 m²
- ≈ une zone équipée de différents types de douches (à jet massant par exemple)
- ≈ un espace détente isolé des bruits de circulation (musicothérapie, aromathérapie)
- ≈ un espace solarium

Les espaces extérieurs, eux, seront équipés de solariums à la fois végétaux et minéraux renforçant ainsi l'attractivité des équipements en période estivale.

Nous attendons toutes et tous ces réalisations avec impatience... mais il faut malheureusement beaucoup de temps pour regrouper les financements d'une telle opération.



Centres de loisirs intercommunaux des 2 vallées

Le mot du directeur, Jean-Marc TÜR...

Vos centres de loisirs sont une réelle réponse à votre souhait d'offrir des loisirs à vos enfants. Ils les accueillent tous les mercredis à partir de 11h30 après l'école et toute la journée en période de vacances scolaires.

Les programmes sont un mélange d'activités ludiques, sportives et culturelles mais aussi du repos, que picorent les enfants selon leurs préférences, en toute sécurité et avec leurs camarades.

Les équipes sont diplômées pour l'encadrement des enfants, que ce soit pour la vie collective, l'équilibre nutritionnel, l'hygiène et surtout dans nombre de techniques d'animation.

Nous profitons également des richesses naturelles et des équipements de loisirs (piscine, patinoire, cinéma ...) mis à notre disposition dans notre région.

Depuis janvier 2013, nous offrons désormais 4 structures sur le territoire de nos 15 communes : deux à Milly-la-Forêt, un à Maisse et un autre à Boutigny-sur-Essonne.

Nous avons aussi un programme de courts séjours qui rencontrent un succès grandissant, en hiver, en été et en automne. Découvrir une région, des paysages, des activités nouvelles, appréhender la vie en

collectivité et la distance avec la famille sont les objectifs de ces séjours en province ou à l'étranger.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur toutes nos actions à partir du site de la Communauté de Communes des 2 Vallées (www.cc2v91.fr) et dans les centres de loisirs.



Les inscriptions sont possibles toute l'année - le calendrier scolaire, indication utile, y est rappelé. Les dossiers administratifs et quotients familiaux, quant à eux, sont validés par année civile.

Un petit aperçu de notre séjour Automne 2014

La Bourgogne sous un beau soleil automnal, un gîte chaleureux, un programme d'activités sportif et culturel. Ces quelques photos sont bien plus parlantes ! Et puis les enfants sont les premiers à exprimer leurs joies !

En juin : tout le monde !

Site de Guédelon (Yonne) : construction d'un château fort avec les techniques et les matériaux utilisés au moyen-âge.



Rochers du Saussois (Yonne) : haut lieu de l'escalade aux parois calcaires hautes d'une cinquantaine de mètres.





Une école de batterie à Moigny-sur-Ecole

«Il n'y a pas de mouvement sans rythme»

Nouvellement installée à Moigny, non loin du Cyclop, l'école *Ad-lib drummin* et son professeur Rémi Servat accueille quiconque veut s'initier à l'art de la batterie.

Une impressionnante collection de percussions anciennes peuple l'antichambre de l'école. Rémi, en ardent défenseur des lettres de noblesse de cet instrument, est très loin des clichés souvent associés au batteur. En collectionneur averti et respecté, il vous mènera en une étourdissante plongée dans l'histoire et l'organologie de cet instrument méconnu, d'une richesse insoupçonnée. Qui sait, par exemple, qu'il y eut vingt-deux marques de batteries françaises? Cet instrument exigeant sert des styles musicaux très différents. Sa forme actuelle, récente, est en perpétuelle mutation, à l'inverse de nombre d'instruments dont les critères restent figés. Il n'y a pas UNE batterie... il y a donc autant de batteurs. Il en découle des pédagogies forcément innovantes, une versatilité de l'enseignant dans l'initiation et le partage. L'occasion aussi de constater à quel point la pratique de cet instrument développe concentration, équilibre, persévérance, agilité... Son apprentissage est loin du défouloir que beaucoup imaginent. L'école, véritable studio professionnel doté de matériel haut de gamme, enseigne tous les styles, en cours individuels ou semi-collectifs,

avec des ateliers d'orchestre, d'accordage, de technique de caisse claire. Une fête conclut l'année, sous forme d'auditions des élèves sur scène. Du débutant au confirmé, ici tout le monde joue, avec de vrais musiciens et en concert, suivi d'un traditionnel banquet autour du feu, bon sang Gaulois ne saurait mentir !



<https://www.facebook.com/adlibdrumming>

<http://www.adlibdrumming.com>



«Le grand talent, c'est de mettre en valeur celui des autres»

Rémi Servat, passionné par cet instrument depuis son plus jeune âge, a baigné dans le jazz et les musiques soul et gospel. A 7 ans, les prémices de sa passion le feront s'asseoir derrière sa première batterie guidé par des mains noires qui lui donneront le blues... wles 33 tours tournent, les peaux chantent, les cymbales vibrent, la main se fait plus sûre, il devient un interprète entre l'âme et le geste. Des années et quelques centaines de paires de baguettes plus tard, Rémi explorera l'univers des percussions traditionnelles, notamment celles des cultures africaines. Des découvertes ponctuées de belles rencontres musicales, des univers éclectiques où s'entremêlent sa vie de musicien, d'ingénieur du son... avec toujours, au final, la batterie qui reprend ses droits et qui rythme son cœur !



Première édition du concours des Talents gourmands organisé par le Crédit Agricole

Un Moignacois récompensé !

La Ferme de Moigny accueille ses clients depuis 1965, une pérennité gage d'excellence. Quant aux 5000 euros de récompense, ils serviront - comme l'a précisé Pascal - à encore et toujours améliorer l'accueil de leur clientèle.



La boutique de la Ferme de Moigny : Pascal et Pascale vous y accueillent avec le sourire



Pascal Common, surpris mais ravi d'avoir remporté ce prix dans la catégorie agriculteur.

Le National cycliste UFOLEP* du contre-la-montre

Félicitations à

Karine Martino,

une Moignacoise émérite !

Septembre 2014, à Saverne en Alsace, c'est sur un circuit vallonné et très exigeant de 23 km, que Karine a décroché une très belle médaille d'argent (catégorie féminine de + de 40 ans).

A gauche : Karine Martino, vice-championne de France inscrite au club Melun Cyclisme Organisation



* UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

Romain Rouger La Photographie :

Né il y a vingt et un ans au cœur de la capitale, c'est à l'âge de 5 ans que Romain vient s'installer à Moigny avec sa famille. D'après lui, c'est la sérénité et la beauté de la campagne gâtinaise qui ont, depuis ce jour, fait naître en lui une grande sensibilité et qui ont orienté ses choix professionnels vers une carrière artistique où il pourrait exprimer ses sentiments en totale liberté.

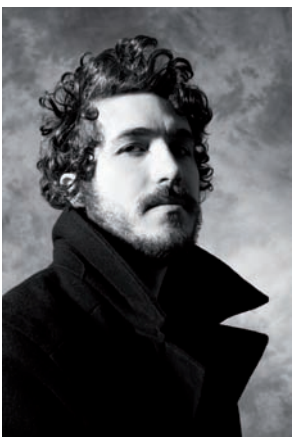
Grandissant au sein d'une famille de musiciens, c'est tout naturellement que Romain pratique plusieurs instruments avec brio et en marge de sa scolarité en filière littéraire. Allant même jusqu'à intégrer le Conservatoire Régional de Boulogne-Billancourt après son BAC. Mais il n'est pas totalement satisfait et décide, peut-être pour se démarquer et également trouver sa « place » au sein de sa fratrie, de se diriger vers son autre passion, la photographie, pour en faire son métier.

Depuis, ce jeune homme, insatiable lorsqu'il s'agit de pratiquer cet art, apprend et peaufine toutes les techniques de prises de vue. Inscrit à l'Ecole Icart Photo à Paris depuis 3 ans, il a suivi une formation très complète qui lui a permis d'aborder toutes les facettes du métier de photographe : les techniques argentiques et numériques, les *shooting* en studio, l'histoire de l'art en général ... mais aussi, lors de ses nombreux stages, d'être immergé au cœur de la profession aux côtés de grands noms, découvrant tour à tour la photographie animalière, le reportage sportif et encore bien d'autres domaines. Il devrait terminer son cursus cette année, mais en attendant, Romain continue d'approfondir sa technique. Et puis il suit ses inspirations du moment, un jour sublimant la nature qu'il affectionne tant, comme dans une toile de Claude Monet, son peintre de prédilection, ou tentant le lendemain de capturer l'instant présent au cœur d'une ville, inspiré cette fois par son autre maître à penser Henri Cartier-Bresson, à qui il aime emprunter ces mots : « *S'il n'y a pas d'émotion, s'il n'y a pas un choc, si on ne réagit pas à la sensibilité, on ne doit pas prendre de photo. C'est la photographie qui vous prend.* »

Nous lui souhaitons très sincèrement de réaliser son rêve : vivre de sa passion !

Un moyen d'expression

“ Avec l'appareil photographique, le temps, d'habitude ennemi inflexible, nous laisse le contrôler, l'espace d'un court instant, et l'homme ressent alors ce qu'il a toujours cherché depuis la nuit des temps, la liberté ”



Romain Rouger

Le conseil municipal endeuillé Dominique Carraro n'est plus...



Élue au conseil municipal de 2008 à 2014, Dominique était reconnue pour son infinie douceur, et s'est battue jusqu'au bout contre sa maladie qui aura

malheureusement gagné la partie.

Elle a toujours été dynamique, souriante et n'a jamais voulu que l'on s'apitoie sur son sort. Elle a fait preuve de beaucoup de courage sans jamais faillir, sans jamais se plaindre, en profitant de chaque instant passé auprès de son mari Rémy, de son fils Laurent et de son petit-fils Aloys.

Jusqu'au bout et malgré tout, elle a souhaité que la recherche avance sur la guérison du cancer. C'est le 28 août dernier, dans sa 61^{ème} année, qu'elle nous a quittés pour son ultime voyage.

Lors des obsèques au columbarium du cimetière communal, Pascal Simonnot a rendu un hommage appuyé à l'ancienne élue : « Elle était fière de porter ses valeurs humanistes et solidaires. Moigny perd l'un de ses serveurs les plus fidèles. La grande majorité d'entre nous pleure une amie. Pour tous, elle laissera l'empreinte de son infinie douceur alliée à une volonté puissante de toujours défendre la cause de ceux qui ont besoin de notre soutien. »

L'ensemble de l'équipe municipale souhaite par ces quelques mots témoigner de sa profonde reconnaissance à l'égard de Dominique CARRARO. Que ses proches et sa famille trouvent ici toute l'expression de notre sympathie.

Chantier citoyen : 3^e édition **La jeunesse** **au service de la nature**

Du 27 au 31 octobre dernier, lors des vacances scolaires, 9 adolescents dont 5 jeunes filles, ont participé à l'opération « chantier citoyen » organisée par le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau), en partenariat avec la commune de Moigny.

Âgés de 16 à 19 ans, ces jeunes citoyens ont participé à une activité d'intérêt collectif liée à l'entretien des Espaces Naturels Sensibles.

Leur efficacité a été telle qu'ils ont terminé leur mission « Entretien du Chemin du Moulin de la Maîtrise » plus tôt que prévu et ont pu poursuivre avec celui de la piste cyclable jusqu'à la barrière qui symbolise la limite avec Milly.

Pour les récompenser de leur engagement, Xavier Dugoin, Président du SIARCE, leur a fait

remettre par l'intermédiaire de notre Maire lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 31 octobre en mairie, un diplôme « jeune citoyen ». Ils ont également reçu un chèque-cadeau de 200€ qui leur servira à finaliser un projet individuel ou de groupe.

M. Régis Bilger, conseiller municipal en charge de cette opération, accompagné de M. Yannick Foucher, adjoint au Maire, ont tenu à souligner l'efficacité de l'encadrement sous l'égide de Mackan Coulibaly, technicien du SIARCE.

Un grand merci à Mme Martine Plessis qui a de nouveau ouvert spécialement la cantine scolaire pour restaurer nos jeunes travailleurs.

Saluons également l'enthousiasme et la générosité de cette jeune et dynamique équipe qui a su se mettre au service de son village, améliorant de ce fait notre cadre de vie à tous.

Merci à nos jeunes !...



RENOUVELLEMENT du Conseil Municipal Junior

Le vendredi 10 octobre 2014 se sont déroulées les élections du CMJ.

Après une année d'exercice, nos élus de l'élémentaire ont remis leur « titre » en jeu. Rappelons que les élus les plus grands, à partir du collège, conservent leur qualité de conseiller junior. C'est le cas pour Thomas, Laura, Guillaume, Thimothé, Maëlle et Matéo.

Six nouveaux élus du CE2 au CM2 ont été nommés, ce qui nous fait un total de 12 conseillers municipaux juniors.

Alors, bienvenue aux petits nouveaux et bonne continuation à l'équipe déjà en place !

Composition du Conseil Municipal Junior :

CE2 : Louise LOISELEUR et Axel MONTI

CM 1 : Cécilia AMORINI et Antoine MERCIER

CM 2 : Lauréna LARGLANTIER et Anthony BEUSCART

6^{ème} : Maëlle MONÉ et Matéo LEMASSON

5^{ème} : Thimothé AUROY

4^{ème} : Laura GELLÉ et Guillaume LABBE

3^{ème} : Thomas DESSENNE



Le redécoupage cantonal est tranché

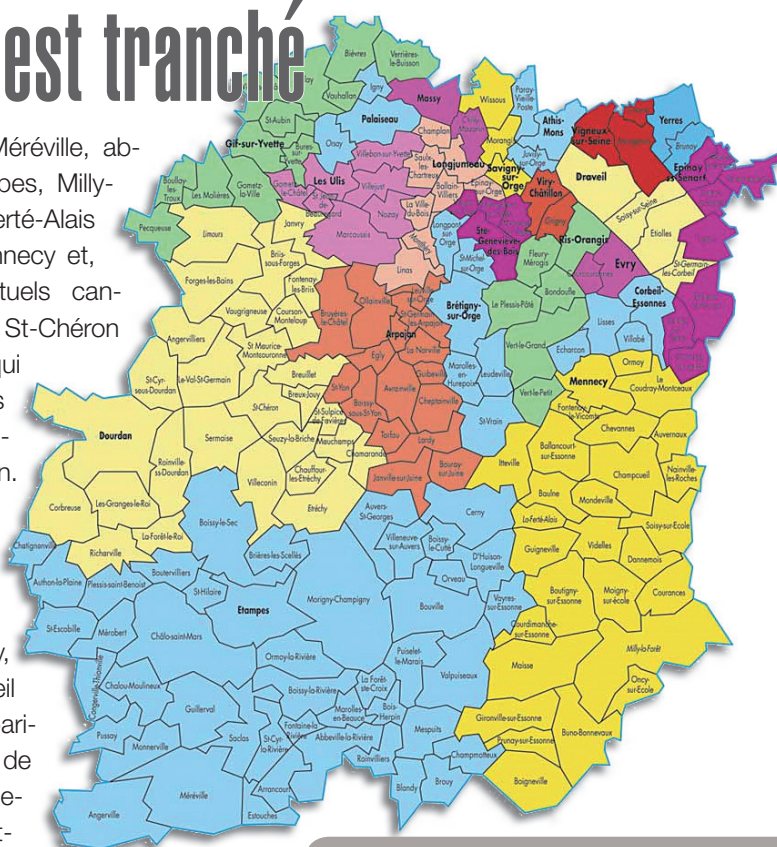
En vue des élections départementales (ex-cantoniales) de 2015, l'Essonne comptera moitié moins de cantons, soit 21 contre 42 actuellement. Ces élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015, avec un nouveau découpage cantonal acté par le préfet de l'Essonne, ce qui permettra l'élection de 21 binômes homme-femme afin d'obtenir la stricte parité au sein du Conseil Général.

Cette nouvelle carte a été dressée par le ministère de l'Intérieur selon les principes de la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, c'est-à-dire en s'appuyant sur des critères d'équilibre démographique et de cohérence territoriale.

Ainsi, selon le principe d'équilibre démographique, là où le ratio actuel est de 1 à 3 entre le canton le moins peuplé (Milly-la-Forêt, 15 000 habitants) et le plus peuplé (Arpajon, 44 507 habitants), le ratio sera désormais d'un écart de plus ou moins 20 % autour de la moyenne départementale de 60 000 habitants. Ainsi, le canton de Milly-la-forêt, auquel est rattaché Moigny-sur-école, fusionnera avec celui de Mennecy, pour atteindre 65 589 habitants. Au passage, Milly perdra son statut de chef-lieu de canton. Comme beaucoup d'élus le pressentaient, c'est surtout le sud du département qui verra disparaître plusieurs de

ses cantons : Méréville, absorbé par Etampes, Milly-la-Forêt et La Ferté-Alais inclus dans Mennecy et, surtout, les actuels cantons d'Etréchy, St-Chéron et Limours, qui feront désormais partie du canton de Dourdan. Pour autant, le nord n'est pas épargné, avec la perte de 3 cantons à Massy, Evry et Corbeil ainsi que la disparition des cantons de Brunoy, Montgeron, Grigny, Saint-Michel-sur-Orge, Juvisy et Orsay.

Et les cantons ne seront pas les seuls à disparaître suite à la réforme. En effet, dans le cadre de la parité homme/femme, certains conseillers, pourtant expérimentés, ne pourront se représenter du fait de leur appartenance à la gente masculine. Ainsi, pour l'Essonne, seuls 21 sièges sur 42 seront ouverts à des candidats hommes contre les 33 occupés avant cette réforme.



Canton d'Arpajon	(58 772 habitants)
Canton d'Athis-Mons	(52 138 habitants)
Canton de Brétigny-sur-Orge	(58 940 habitants)
Canton de Corbeil-Essonnes	(55 921 habitants)
Canton de Dourdan	(63 773 habitants)
Canton de Draveil	(45 786 habitants)
Canton d'Épinay-sous-Sénart	(45 594 habitants)
Canton d'Etampes	(59 923 habitants)
Canton d'Evry	(65 947 habitants)
Canton de Gif-sur-Yvette	(61 977 habitants)
Canton de Longjumeau	(63 290 habitants)
Canton de Massy	(60 742 habitants)
Canton de Mennecy	(65 589 habitants)

Vous avez jusqu'au 8 mars 2015

A cette date, toutes les habitations devront être équipées de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF).

L'installation des équipements est à la charge des propriétaires.

Pour plus de renseignements :

<http://www.service-public.fr/actualites/003377.html>





FOTOLIA - Papparaftie



FOTOLIA - Djumandji



FOTOLIA - Delphotostock

CONSEIL PRATIQUE :

apposer clairement le numéro de sa voie et son patronyme sur son habitation ou sa boîte aux lettres

Un peu d'Histoire ...

A Paris, les rues ont commencé à être signalées par une plaque à partir de 1728 et les habitations à porter des numéros à partir de 1779. Il faudra attendre le 4 février 1805, pour que Napoléon 1er signe un décret fixant la numérotation des rues de Paris. Il s'agissait de remédier enfin aux nombreux problèmes pour trouver une maison précise. En effet, jusque-là les adresses pouvaient être bien longues : on habitait, par exemple « Rue Sainte-Marguerite, près de celle des Ciseaux, entre un marchand de bas et un boulanger. »

Depuis ce décret, l'habitude (et parfois l'obligation de la part des communes) de numérotter les immeubles a perduré. Par contre, aucune obligation légale n'impose aux occupants, qu'ils soient propriétaires, locataires, particuliers ou commerçants de mettre leur numéro en façade. Il s'agit plutôt d'une règle de bon sens et d'un côté pratique.

Nous ne pouvons donc que vous encourager à apposer ces précisions sur la façade principale de votre maison ! Les livreurs, agents techniques municipaux, préposés de la Poste ou simples invités ... vous en remercieront. Et comme aucune législation ne vaut pour la matière, la forme, la couleur ... le choix est large et à votre convenance !...

Cérémonie 11 novembre 2014



Téléthon 2014



Nul besoin de rappeler ce qu'est le Téléthon, ni de rappeler la cause qu'il défend depuis 28 ans. Cette année, le CMJ a décidé d'y participer en organisant différentes activités. Le stand installé à la Salle des fêtes le samedi 6 décembre proposait :

- vente de gâteaux, merci à tous les pâtisseries et pâtisseries
- vente de petits objets : bougies, peluches, etc..
- la réalisation du plus grand bracelet en élastiques, longueur atteinte : 23m47 !
- des tours en Harley Davidson, merci à tous les motards
- des tours en voitures de prestige (Lotus, Porsche...), merci aux propriétaires des véhicules
- la dédicace de bandes dessinées par l'auteur, le dessinateur Jo Hell



séniors

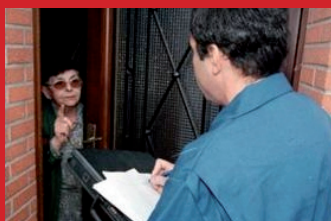
Conseils pour votre sécurité afin d'éviter les vols par ruse

Comment vous protéger d'un vol à la fausse qualité

Les vols avec usurpation d'identité se multiplient.

En se faisant passer pour des professionnels tels que des agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, éboueurs, voire même policiers, des escrocs abusent de votre crédulité pour s'introduire chez vous et voler vos objets de valeur et vos liquidités.

Ce type d'infraction est d'ailleurs gravement puni par une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (Art. 311.4 alinéa 5 du Code Pénal).



Quelques conseils pour mieux vous protéger...

- si la personne se présente à l'interphone ou à votre porte, utilisez systématiquement l'entrebâilleur et le judas et exigez la carte professionnelle et l'ordre de mission (ou le justificatif de passage). En cas de refus, ne laissez pas entrer la personne ;
- si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage, vérifiez auprès de l'organisme d'origine, de votre bailleur, de votre gardien ou de vos voisins que la venue de cette personne est bien déclarée ;
- si vous souhaitez effectuer cette vérification, utilisez uniquement les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

Dans tous les cas...

Quelle que soit la profession de celui qui se présente chez vous, vous ne devez en aucun

cas le laisser entrer si vous avez le moindre doute :

- proposez un autre rendez-vous à la personne afin de procéder aux vérifications nécessaires ;
- ne laissez entrer personne chez vous après 18 heures.
- si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Ne quittez pas l'individu, accompagnez-le dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile. S'ils sont plusieurs, n'en laissez jamais un seul, faites vous accompagner par les deux dans les pièces de votre résidence.
- ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

Si vous avez le moindre doute....

Appelez sans hésiter :

la Gendarmerie : 01 64 98 80 27

et en cas d'urgence :

le 17 Police Secours

Une journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur et où tout le monde a pu, chacun à sa façon, se mobiliser pour cette noble action.

La surprise du jour !.. Yann Hnautra, un des membres fondateurs des Yamakasi, est venu soutenir personnellement cette manifestation en offrant une petite démonstration de sa discipline aux enfants.

Un grand merci à tous les acteurs de cette journée, petits et grands !

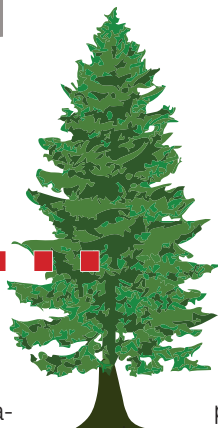


Concert Trompes de Saint Denis

Manifestation organisée en partenariat avec Milly-la-Forêt au profit du Téléthon 2014



Un bébé... Un arbre



Cette cérémonie annuelle accueille les nouveaux nés de la commune, accompagnés bien entendu de leur famille. Cette réunion conviviale est destinée à leur souhaiter la bienvenue en leur offrant un arbre. Ainsi, Angéla, Eléna, Liam, Maixent et Romane grandiront en même temps que ce bel épicéa replanté très certainement par *maman* ou *papa* dans le jardin familial. Le choix de cette espèce n'est pas anodin : c'est l'arbre de la Naissance par excellence, puisque déjà dans la Grèce antique, il était associé à Artémis, la déesse-lune qui présidait aux enfantements et protégeait la femme.

M. le Maire, Pascal Simonnot, a tenu à rappeler une autre symbolique concernant ce présent : « ... planter un arbre, c'est non seulement un acte micro-écologique, un acte militant citoyen ... mais aussi tout un symbole de vie et de retour à la terre, bref à nos racines ancestrales les plus profondes. »

Et cette année, l'événement dédié à la Vie a été aussi l'occasion d'annoncer le don, par GrDf, d'un nouveau défibrillateur à la commune de Moigny-sur-Ecole.

M. le Maire a chaleureusement remercié la société, représentée par Mme Caroline Renaudat, directrice territoriale, et M. Patrick Leroy, un de ses collaborateurs.

Ce précieux appareil sera installé en bonne place dans les locaux du commerce de proximité « Le petit Moigny ». Lors d'un bref discours, Mme Renaudat a précisé : « ce cadeau est bien sûr des-



tiné à sauver des vies bien que nous espérons tous qu'il ne servira jamais ! ».

Puis, comme dans un village gaulois bien connu, l'assemblée a levé le verre de l'amitié, pour trinquer aux deux événements du jour !



Réservez ces 3 dates, nous vous attendons nombreux...

Rendez-vous au City-Stade ... enfants ... sportifs

6 avril
Chasse aux œufs

Pensez à votre petit panier

12 avril
Tournoi des 3 ballons

Football - Basket - Handball

20 juin
Les Olympiades

Pour les grands et les petits

Samedi 11 octobre, double cérémonie : « Bienvenue ! » et « Félicitations ! »

En effet, depuis plusieurs années maintenant, « nouveaux habitants » et « médaillés d'honneur du travail » sont invités conjointement à une sympathique cérémonie à l'hôtel de ville. Le but premier : faire se rencontrer les différents acteurs de la commune, habitants anciens ou nouveaux, élus et bénévoles ...

Cette année, la primeur a été offerte aux médaillés qui ont démarré les festivités. Hommage leur a été rendu pour leurs engagements, leur ténacité, leur chance aussi, sans doute, d'avoir eu ce long parcours professionnel. Et c'est avec grand plaisir qu'Estrela Dezert, adjointe au maire, leur a remis leur diplôme sous les applaudissements sincères de l'assemblée.



Était venu ensuite le moment de s'adresser aux nouveaux concitoyens. Cette cérémonie amicale est devenue une tradition bien ancrée à Moigny. En effet, quoi de plus naturel que de souhaiter la bienvenue aux habitants venus s'installer récemment. Une courte présentation de Moigny, portant sur son fonctionnement, ses atouts, sa vie associative leur a donc été exposée par notre maire Pascal Simonnot. L'accent a également été mis sur le long travail, ces dernières années, de l'équipe municipale pour restaurer, embellir et moderniser ce charmant village, qui est désormais le leur, tout en lui préservant sa ruralité. Le rattachement à la Communauté de Communes des 2 Vallées ainsi qu'au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a succinctement été évoqué, les détails de cette particularité étant plus détaillés dans la pochette de documentation qui leur a été offerte ce jour-là.

Il était temps de clore cette rencontre autour du verre de l'amitié afin de discuter joyeusement entre voisins et de faire, en toute simplicité, plus ample connaissance !

Médaillés du millésime 2014

**Mme Evelyne JEANNIN médaille Grand-Or (40 ans de service),
(Employée d'assurance, ALLIANZ IARD)**

**Mme Amélie PERROT médaille Vermeil (30 ans de service)
(Approvisionnement, Carrefour Supply Chain France)**

**M. Sylvain SOYER médaille Or et Grand-Or (35 et 40 ans de service)
(Chef de rang, ELIOR Orly Sud)**





Halloween : un des rendez-vous incontournables du Conseil Municipal Junior

Par une belle fin d'après-midi d'automne, surgirent de part et d'autre du village, des princesses, des citrouilles, mais aussi des monstres, des fantômes et des sorcières venus en nombre fêter comme il se doit Halloween. Ils ont envahi les rues de Moigny à la recherche de bonbons ou pour jeter de gentils sorts !...

A l'issue de cette balade gourmande, tous les enfants se sont retrouvés à la Salle des fêtes où d'autres douceurs les attendaient encore.

Et, comme l'année dernière, le concours de déguisements a été le point d'orgue de cette après-midi. Nous avons eu la lourde tâche de choisir l'élus parmi toutes ces créatures terrifiantes !!! Et si les déguisements étaient tous très réussis et de grande qualité, il en est un qui est sorti du lot. C'est notre ami l'épouvantail, alias Lilian, qui a remporté le prix, une carte cadeau chez Toys'R'Us, pour

l'originalité, la simplicité mais surtout la beauté de son déguisement.

Nous remercions tous les parents qui nous ont accompagnés mais également tous les habitants qui ont joué le jeu en accueillant chaleureusement nos petits diabolos.

Le CMJ vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle après-midi de frissons !



Salon Mode et bien-être : Faire plaisir et se faire plaisir...

C'est sur deux jours, les vendredi 27 et samedi 28 juin derniers, que s'est déroulée la deuxième édition de ce salon à la Salle des Fêtes de Moigny. Les exposants, un collectif d'artisans et de commerçants locaux, ont pu à nouveau faire découvrir leurs produits et leurs savoir-faire. Faire plaisir ou se faire plaisir, tel était le choix des visiteurs, entre les soins du corps, les sacs, les bijoux ou bien encore le prêt-à-porter. Et tout ceci, dans leur propre village et à des tarifs très attractifs, que dire ?

Et bien juste :
Vivement le prochain !..



Dimanche 21 septembre,
le Conseil Municipal Junior
organisait son tout premier
tournoi de ping-pong à la Salle
des fêtes.

Une dizaine de garçons sont venus s'affronter avec fair-play et bonne humeur, malheureusement aucune fille n'est venue relever le challenge, quel dommage.

Deux heures durant, nos pongistes en herbe se sont défiés d'abord en simple par poule, puis en double. Pour terminer, les enfants ont fait quelques matches contre les adultes présents. Nous remercions vivement ces derniers, car ils ont assuré également l'arbitrage et l'encadrement des jeunes.

Après l'effort, des boissons bien méritées ont été offertes à nos jeunes sportifs.

Une nouvelle manifestation sportive à ajouter au calendrier du CMJ qui nous propose chaque année de nouvelles idées, en espérant que l'année prochaine, les filles répondront à l'appel !

Tournoi de ping-pong



les
rendez-vous
du
CMJ

Naissances

- ❖ Maixent RAFFNER
né le 26 septembre 2014 à Évry
- ❖ Elina LEGRAND RIVOAL
née le 11 octobre 2014 à Antony

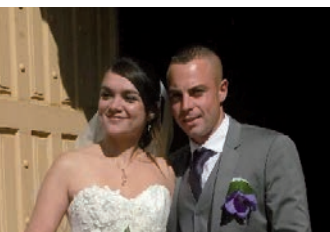


Maixent

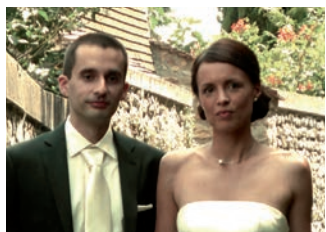


Mariages

- ❖ Mariage d'Anne-Violaine HOUCKE et Alexandre LABARUSSIAT le 18 juillet 2014
- ❖ Mariage de Séverine DELALEAU et Christophe BELLANGER le 27 septembre 2014
- ❖ Mariage de Delphine BOUTON et Cédric BANSARD le 23 Août 2014



Delphine et Cédric



Anne-Violaine et Alexandre



Séverine et Christophe

Décès

- ❖ Roger FAIVRE décédé le 11 Juin 2014 à Paris 10^{ème}
- ❖ René LOUCHARD décédé le 10 novembre 2014 à Cuy
- ❖ Yvon RIGAULT décédé le 28 juillet 2014 à Ris-Orangis
- ❖ Victor GLIGSBERG décédé le 27 novembre 2014 à Moigny-sur-Ecole
- ❖ Elisabeth CONRAD décédée le 12 Août 2014 à Villejuif
- ❖ Mme BUSTILLO décédée le 5 décembre 2014 à Fontainebleau
- ❖ Dominique CARRARO décédée le 28 Août 2014 à Melun
- ❖ M. DUVAL Raymond décédé le 19 décembre 2014 à Draveil
- ❖ Élina LEGRAND RIVOAL décédée le 19 octobre 2014 à Paris 12^{ème}
- ❖ Odile ORY décédée le 29 octobre 2014 à Fontainebleau



Pompes Funèbres Roger MARIN depuis 1929

Contrats pré-obsèques "sans questionnaire médical"
Marbrerie - Chambres Funéraires



Champcueil	☎ 01 64 99 79 00
Corbeil-Essonnes	☎ 01 64 96 03 03
Milly-la-Forêt	☎ 01 64 98 89 29
Evry-Courcouronnes	☎ 01 60 87 17 80
La Ferté Alais	☎ 01 64 57 42 74
Etampes	☎ 01 60 80 02 49
Paris (3 agences)	☎ 01 46 27 07 56

Crématorium Sud Francilien Evry-Courcouronnes ☎ 01 60 86 65 43

Calendrier des manifestations 1^{er} semestre 2015

Du 14 janvier au 11 février :

Exposition *Boîte à Balbu'ciné* à la médiathèque

Samedi 7 février :

Concert *Musique à portée* 20h30, église Saint-Denis

Samedi 7 février : Soirée moules frites, Association du Foyer Rural

Samedi 14 février : Heure du conte à la médiathèque

Dimanche 22 février : Bourse aux vêtements et puériculture

Du mercredi 4 au samedi 28 mars :

Exposition *Carnets de voyage, mode d'emploi* à la médiathèque

Samedi 7 mars :

Concert *Des Fraises en hiver* 20h30, église Saint-Denis

Dimanche 8 mars : Loto des écoles

Samedi 21 mars : Atelier enfants à la médiathèque

4-5-6 avril : Salon d'art / concert corse / brocante de Pâques / chasse aux œufs

Samedi 11 avril : Heure du conte « Œufs, poules et compagnie » à la médiathèque

Dimanche 12 avril : Tournoi des 3 ballons au City Stade

Vendredi 8 mai : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Vendredi 29 mai : Fête des voisins (date officielle, peut-être soumise localement à modification)

Samedi 30 mai : Atelier pour enfants à la médiathèque

Samedi 30 mai : Concert *Quatuor « Abélard »*, église Saint-Denis

Samedi 30 mai : Soirée variétés, Association du Foyer Rural

Jeudi 18 juin : Commémoration de l'appel du 18 juin 1944

Samedi 20 juin : Olympiades, fête au City-Stade et 1 vélo pour 2

Samedi 20 juin : Soirée country à partir de 14h00

26 et 27 Juin : Salon Mode et bien-être

Samedi 27 Juin : Kermesse des écoles

Dimanche 28 juin : Spectacle de l'atelier Théâtre

Lundi 13 juillet : Fête nationale

SORET Père et Fils

Peinture - Décoration
Revêtement sols et murs
Ravalements



23, rue du 8 Mai 1945 - 91490 Moigny-sur-Ecole
Tél. : 01 64 98 81 11 - Mobile : 06 83 94 01 54

TRANSPORT

BOSCHER Daniel

Rue du Souvenir "la Grande Haie"
91490 Moigny-sur-Ecole

Tél. 01 64 98 48 10

Bar - Restaurant



Tél. : 01 64 14 04 45

896, Route de Milly - 77630 Arbonne la Forêt



Les Bâisseurs Essonnien

MAÇONNERIE GÉNÉRALE
CARRELAGE - COUVERTURE
ISOLATION

RÉNOVATION TOUT CORPS D'ÉTAT

20, Place du Marché - 91490 Milly-la-Forêt
tél. 01 64 98 75 22



Travaux Agricoles du Gâtinais



Entreprise de travaux agricoles

Entreprise
de travaux agricoles
Bernard Lachenait

27 Grande Rue
91490 Moigny-sur-École
Tél. 01 64 98 08 70
Fax 01 64 98 41 06

TOUTES DISTANCES

7J/7
24H/24

TRANSPORTS DE MALADES ASSIS
TRAJETS AEROPORTS / GARES / HOPITAUX

TAXI

CHEQUES TAXI

MOIGNY SUR ECOLE

NOJAC THOMAS

06 47 45 35 94



TAXI CONVENTIONNE SECURITE



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

N.R.J

dépannage - chauffage - alarme - informatique - courant faible

Siège social : ZA, 9, rue des Chenêts
91490 MILLY-LA-FORÊT

Tél. 01 64 98 77 91 - Fax. 01 64 98 77 67
nrj.electricitegenerale@wanadoo.fr



Choisissez
l'Alternative

Délégation de Services Publics

Marchés Publics

Prestations de Services

Eau Potable et
Assainissement



Membre du Groupe
GELSENWASSER



Rue Denis Papin
77390 VERNEUIL L'ÉTANG
Numéro client : 0 969 320 404
Fax : 01 64 07 33 05
www.ndes.fr

Menuiserie Michaut Arnaud



Diplômé de l'école Boulle

Siège social
6 rue de Bordeaux - 91490 Moigny-sur-École
Atelier
45 rue de l'Essonne - 91720 Prunay-sur-Essonne
Tél. 01 60 75 69 48
menuiserie.michaut@wanadoo.fr

Menuiserie bois, alu, PVC - cuisine sur mesure - meuble - escalier
Agencement - rénovation - isolation et aménagement de combles
véranda - parquet

weldom
ensemble, c'est mieux

BRICOLAGE
DÉCORATION - JARDIN
MATÉRIAUX

Bricoler • Décorer • Jardiner

S.A.R.L. SCG Boursault

Grande Rue Oncy sur Ecole - 91490 Milly-la-Forêt - Tél. 01 64 98 71 98
Horaires d'ouverture : • du lundi au samedi 9h-12h30 / 14h-19h
• dimanche matin 9h30-12h30

Restaurant
La Patte d'Oie
à Mennecey

Midi et soir de 23 à 36€
Menu carte > 36€

Tél. 01 64 57 12 39
www.compagnie-des-clos.com

Parking privé

Restaurant La Patte d'Oie
16 route de Paris - 91540 Mennecey

Plus qu'un restaurant... un lieu

Ouvert tous les jours sauf le dimanche soir